

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2769

14 novembre 2012

SOMMAIRE

Abe Moussera SPF S.A.	132889	TECNA S.A. - Ingénieurs-Conseils	132895
Absolute Return Strategy Sicav	132905	TECNA S.A. - Ingénieurs-Conseils	132893
Cidra S.à r.l.	132912	Televent S.à r.l.	132897
Eden 2 & Cie S.C.A.	132911	Telipro S.A.	132902
Eurofranchise S.A.	132906	Terre Rouge S.A.	132904
Gare Participations	132890	Thames River Capital LLP, Luxembourg Branch	132905
Imek Fensterbau S.A.	132897	The Bank of New York Mellon (Luxem- bourg) S.A.	132887
Imek Fensterbau S.à r.l.	132897	TOP Audit	132895
Isomontage Isolation S.A.	132907	T.P.E. Luxembourg S.A.	132890
Kilderkin S.à r.l.	132902	TTI Participations S.A.	132906
Les Jardins de Luxembourg S.A.	132888	Tunis Bay S.à r.l.	132887
Mezieristi Italiani de la Stretta Osservanza	132885	U.A.I. (Luxembourg) II S.à r.l.	132906
OFS Development S.à r.l.	132866	U.A.I. (Luxembourg) IV S.à r.l.	132907
Open International Trading, S.à r.l.	132894	Ursula Von Siemens A.G.	132907
PKF Abax Audit	132895	Utia S.A.	132906
Rudolf STEINER Fonds fir Waldorfpädago- gik	132904	VALain SA	132911
Securum Equity Partners Europe	132879	Valdabbio S.A.	132912
Sikari S.A.	132893	Valérie Alberti SARL	132912
Soparlac S.A.	132888	Valico SA	132908
Sorephar S.A., SPF	132889	Valico SA	132910
Sure Insurance	132889	ValueInvest Asset Management S.A.	132911
Sure Invest	132889	Vims International S.à r.l.	132912
TECNA S.A. - Ingénieurs-Conseils	132893	WFC (Lux1) S.à r.l.	132882
TECNA S.A. - Ingénieurs-Conseils	132893	Whirlpool Luxembourg Ventures S.à r.l.	132910
TECNA S.A. - Ingénieurs-Conseils	132893		
TECNA S.A. - Ingénieurs-Conseils	132895		

OFS Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 172.036.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twelfth day of October.

Before us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg (the Notary).

THERE APPEARED:

- TMK Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), duly incorporated and existing and under laws of Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and being in process of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies; and

- TMK STEEL LIMITED, a limited liability company incorporated and existing since 26th August 2003 under the laws of Cyprus, registered with the Registrar of Companies under registration number 140781, having its registered office at Chrysanthou Mylona, 3, P.C. 3030, Limassol, Cyprus,

(collectively the Appearing Parties),

duly represented by Mr. Alain THILL, employee, residing professionally in Junglinster, by virtue of a proxy given under private seal (the Proxy).

The said proxy, initialled *ne varietur* by the Proxy of the Appearing Parties and the Notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such Appearing Parties have requested the officiating Notary to enact the deed of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which it wishes to incorporate with the following articles of association:

Chapter I. Form, Corporate name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form - Corporate Name.

1.1. There is formed a private limited liability company under the name OFS Development S.a r.l. which will be governed by the laws pertaining to such an entity (the Company), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered Office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3. However, the Sole Manager of the Company, or in case of plurality of Managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

2.4. Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers.

2.5. The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 3. Object.

3.1. The Company's object is to (directly or indirectly) acquire, hold or dispose of interests and participations in Luxembourg or foreign entities, by any means and to administrate, develop and manage such holding of interests or participations.

3.2. The Company may, directly or indirectly, invest in, acquire, hold or dispose of any kind of asset by any means. This includes, but is not limited to, investment in, acquirement of, disposal of, granting or issuing (without a public offer) of preferred equity certificates, loans, bonds, notes debentures and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including, but not limited to, shares of capital stock, limited partnership interests, limited liability company interests, preferred stock, securities and swaps, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, and obligations (including but not limited to synthetic securities obligations) in any type of company, entity or other legal person.

3.3. The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any form or of any kind.

3.4. The Company may, as well, render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any company being a direct or indirect Shareholder

of the Company or any company belonging to the same group as the Company (the Connected Companies) or any other entity, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.5. The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector or would require the Company to have any other license:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, always on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments convertible or not, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

- to enter into any guarantee, pledge, lien, mortgage or any other form of security, as well as any form of indemnities, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of and in accordance with the provisions of Luxembourg law;

3.6. The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II. - Share capital, Shares

Art. 5. Share capital.

5.1. The corporate capital is fixed at twenty thousand United States dollars (USD 20,000.-) represented by twenty thousand (20,000) shares having a par value of one United States dollars (USD 1.-) each (the Shares). The holders of the Shares are together referred to as the Shareholders, and individually to as a Shareholder.

5.2. In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.3. All Shares will have equal rights.

5.4. The Company can proceed to the repurchase of its own Shares within the limits set by the Law.

5.5. On the issue of new Shares, Shareholders shall be offered the Shares pro rata to their existing shareholdings, subject to any waiver provisions in any shareholders' agreement that may be entered into by the Shareholders in relation to the Company from time to time (the Shareholders' Agreement).

5.6. The Shareholders shall not create, agree to create, allow to come into being or permit to subsist any charge, mortgage, pledge, encumbrance, hypothecation or assignment or other agreement or arrangement having the effect of conferring security over Shares, subject to the provisions of the Shareholders' Agreement if any.

Art. 6. Shares Indivisibility.

6.1. Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 7. Transfer of Shares.

7.1. In case of a sole Shareholder, the Company's Shares held by the sole Shareholder are freely transferable.

7.2. In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements under the Shareholders' Agreement, if any, or articles 189 and 190 of the Law.

7.3. In addition, the Shareholders shall observe the limitations on transfers, including, permitted transfers, drag-along and tag-along provisions, which might be binding upon them by virtue of the Shareholders' Agreement, if any, or the Law.

7.4. The transfer of Shares shall take place by notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

Art. 8. Increase and Reduction of the Share Capital.

8.1. The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced once or several times by a resolution of the sole Shareholder or, in case of plurality of Shareholders, the general meeting of Shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles or, in case of plurality of Shareholders, by the Law for any amendment of these Articles.

Chapter III. - Management

Art. 9. Management.

9.1. The Company is managed by one or more manager(s) (the Managers) appointed by a resolution of the Shareholder (s). In case of one Manager, she/he/it will be referred to as the Sole Manager. In case of plurality of managers, they will constitute the Board of Managers ("Conseil de Gérance").

9.2. The Managers need not to be Shareholders.

9.3. The Manager(s) shall be appointed by the sole Shareholder or, in case of plurality of Shareholders, by the general meeting of Shareholders, which will determine their number, their remuneration and the limited or unlimited duration of their respective mandates. The Manager(s) will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole Shareholder or, in case of plurality of Shareholders, of the general meeting of Shareholders.

9.4. The sole Shareholder or, in case of plurality of Shareholders, the general meeting of Shareholders may decide to qualify the appointed Managers as Class A Managers and Class B Managers.

9.5. Even after the term of their respective mandates, the Manager(s) shall not disclose Company information which may be detrimental to the Company's interests, except when such a disclosure is mandatory by Law.

Art. 10. Powers of the Sole Manager or of the Board of Managers.

10.1. The Sole Manager or, in case of plurality of Managers, the Board of Managers is vested with the broadest powers to act on behalf of the Company and to perform or authorise all acts of administrative or disposal nature, necessary or useful for accomplishing the Company's object.

10.2. In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of Managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

10.3. All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or, in case of plurality of Managers, of the Board of Managers.

Art. 11. Representation of the Company.

11.1. In case only one Manager have been appointed, the Company will be bound toward third parties by the sole signature of the Sole Manager or by the single or joint signature(s) of any person(s) to whom the Sole Manager has delegated such signatory power, within the limits of such power.

11.2. In case the Company be managed by a Board of Managers, the Company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two Managers or by the single or joint signature(s) of any person(s) to whom the Board of Managers has delegated such signatory power, within the limits of such power.

11.3. Notwithstanding the above, if the sole Shareholder or, in case of plurality of Shareholders, the general meeting of Shareholders has appointed one or several Class A Managers and one or several Class B Managers, the Company will be bound towards third parties only by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager or by the single or joint signature(s) of any person(s) to whom the Board of Managers has delegated such signatory power, within the limits of such power.

Art. 12. Delegation and Agent of the Sole Manager or of the Board of Managers.

12.1. The Sole Manager or, in case of plurality of Managers, any Manager may delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

12.2. The Sole Manager or, in case of plurality of Managers, any Manager will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

Art. 13. Conflict of Interests.

13.1. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the sole fact that any one or more duly authorised representatives of the Company, including but not limited to any Manager, has a personal interest in, or is a duly authorised representative of said other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any duly authorised representatives of the Company, including but not limited to any Manager, who serves as a duly authorised representative of any other company or firm with which the Company contracts or otherwise engages in business, shall not for that sole reason, be automatically prevented from considering and acting upon any matters with respect to such contract or other business.

13.2. Notwithstanding the above, in the event that any Manager has any personal interest in any transaction to which the Company is a party, other than transactions falling within the scope of the day-to-day management of the Company, concluded in the Company's ordinary course of business and at arm's length, s/he shall inform the Board of Managers of any such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction. Any such transaction and such Manager's interest therein shall be reported to the sole Shareholder or, in case of plurality of Shareholders, to the next general meeting of Shareholders. When the Company is composed of a Sole Manager, any transaction to which the Company shall become a party, other than transactions falling within the scope of the day-to-day management of the Company, concluded in the Company's ordinary course of business and at arm's length, and in which the Sole Manager has a personal

interest which is conflicting with the Company's interest therein, the relevant transaction shall be approved by the sole Shareholder.

Art. 14. Meeting of the Board of Managers.

14.1. If the Company is managed by the Sole Manager, the latter will exercise the power granted by the Law to the Board of Managers.

14.2. In case of plurality of Managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any Manager.

14.3. Every board meeting shall be held in Luxembourg or such other place indicated in the notice.

14.4. The Board of Managers shall appoint a chairman (the Chairman) from among its members. It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the Shareholder(s).

14.5. The Board of Managers will meet upon notice given by the Chairman or upon request of any Manager. The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers. In her/his absence the Board of Managers may appoint another Manager as Chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

14.6. Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least twenty-four hours' written notice of board meetings shall be given. Any such notice shall specify the place, the date, time and agenda of the meeting.

14.7. The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the Managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

14.8. Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

14.9. The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority of the members present or represented to the meeting. In case of a tied vote, the Chairman has a casting vote.

14.10. The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating Managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

14.11. A written decision, signed by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

Art. 15. Minutes of Meetings of the Board of Managers.

15.1. The minutes of the meetings of the Board of Managers or, as the case may be, of the written decisions of the Sole Manager, shall be drawn up and signed by all Managers present or represented at the meeting or, as the case may be, by the Sole Manager. Any proxies will remain attached thereto.

15.2. Copies or extracts shall be certified by the Sole Manager or, as the case may be, by the Chairman of the Board of Managers or by any two Managers.

Art. 16. Indemnification.

16.1. The Company shall indemnify any Manager and its/her/his heirs, executors and administrators, for expenses reasonably incurred by /it/her/him in connection with any action, suit or procedure to which it/s/he may be made a party by reason of its/her/his being or having been a Manager, or at the request of the Company, of any other company of which the Company is a Shareholder or creditor and by which it/s/he is not entitled to be indemnified, except for such action, suit or procedure in relation to matters for which it/s/he be held liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall only be provided for matters that the Company has been advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights which the relevant person may be entitled to.

Art. 17. Audit.

17.1. Except if the Company's annual accounts are audited by an independent auditor in accordance with the requirements of the Law, the supervision of the operations of the Company may be, and shall be, if the Company has more than twenty-five (25) Shareholders, entrusted to one or more auditors who need not be Shareholders.

17.2. The auditors or, as the case may be, the independent auditor, if any, shall be appointed by the sole Shareholder or, in case of plurality of Shareholders, by the general meeting of Shareholders, which will determine the number of statutory auditors, if applicable, the remuneration of the statutory or independent auditor and the duration of their mandate. The auditors will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole Shareholder or, in case of plurality of Shareholders, of the general meeting of Shareholders.

Chapter IV.- General meeting of shareholders

Art. 18. Annual General Meeting of Shareholders.

18.1. The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than twenty-five (25) Shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the second Tuesday of the month of June of each year, at 11.00 a.m.

18.2. If such day is not a business day in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 19. Other General Meetings of Shareholders.

19.1. The Shareholders may hold general meetings of Shareholders to be convened in compliance with the Law by the Manager or, in case of plurality of Managers, the Board of Managers, by the auditor(s), if any, or by Shareholders owning more than half of the share capital of the Company.

19.2. If the Company is composed of no more than twenty-five (25) Shareholders, general meetings of Shareholders are not compulsory and the Shareholders may cast their vote on the proposed resolutions in writing.

19.3. General meetings of Shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad only if, in the discretionary opinion of the Manager or, in case of plurality of Managers, the Board of Managers, circumstances of force majeure so require.

Art. 20. Powers of the Meeting of Shareholders.

20.1. Any regularly constituted general meeting of Shareholders of the Company represents the entire body of Shareholders.

20.2. The general meeting of Shareholders shall have the powers vested to it by the Law and by these Articles.

Art. 21. Procedure, Vote.

21.1. The general meeting of Shareholders will meet upon notice given by the Sole Manager or, in case of plurality of Managers, by the Board of Managers, by the auditor(s), if any, or by Shareholders owning more than half of the share capital of the Company made in compliance with the Law and the present Articles.

21.2. The notice shall be sent to the Shareholders at least eight (8) days prior to the meeting and shall specify the date, time, place and agenda of the meeting.

21.3. If all the Shareholders are present or represented at a general meeting of Shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

21.4. Any Shareholder may act at any meeting of Shareholders by appointing in writing or by fax another person as her/his proxy who needs not be a Shareholder.

21.5. One or several Shareholders may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

21.6. The Sole Manager or, in case of plurality of Managers, the Board of Managers may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of Shareholders.

21.7. Any general meeting of Shareholders shall be presided by the chairman as appointed. In his absence, the general meeting of Shareholders shall appoint any other person.

21.8. The chairman of the general meeting of Shareholders shall appoint a secretary.

21.9. The general meeting of Shareholders shall appoint one or several scrutineer(s).

21.10. The chairman of the general meeting of Shareholders together with the secretary and the scrutineer(s) so appointed, form the bureau of the general meeting.

21.11. An attendance list indicating the name of the Shareholders, the number of Shares held by them and, if applicable, the name of their representative, is drawn up and signed by the bureau of the general meeting of the Shareholders or, in case of plurality of Shareholders, their representatives.

21.12. One vote is attached to each share, except otherwise provided for by the Law.

21.13. Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. In case the quorum is not reached at the first meeting, the members shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

21.14. However, any amendment to the present Articles or any other resolutions as specified in the Shareholders' Agreement (if any) may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law.

21.15. Change of nationality of the Company requires unanimity.

Art. 22. Minutes of Shareholders Resolutions.

22.1. Minutes of the written decisions of the sole Shareholder or, in case of plurality of Shareholders, of the general meetings of Shareholders shall be drawn up and signed by the sole Shareholder or, in case of plurality of Shareholders, by the bureau of the meeting.

22.2. Copies or extracts of the minutes of the resolutions passed by sole Shareholder or, in case of plurality of Shareholders, by the general meeting of Shareholders shall be certified by the Sole Manager or, in case of plurality of Managers, by the Chairman of the Board of Managers or by any two Managers.

Chapter V. - Financial year - Allocation and Distribution of profits

Art. 23. Financial year.

23.1. The Company's financial year starts on the 1st January and ends on the 31st December of each year.

Art. 24. Approval of Annual Accounts.

24.1. At the end of each financial year, the Company's accounts are closed. The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers shall draw up the annual accounts of the Company in accordance with the Law and submit them, if applicable, to the (statutory) auditor(s) for review and to the sole Shareholder or, in case of plurality of Shareholders, to the general meeting of Shareholders for approval.

24.2. Each Shareholder or his representative may inspect the annual accounts at the registered office of the Company as provided for by the Law.

Art. 25. Allocation and Distribution of profits.

25.1. From the net profits determined in accordance with the applicable legal provisions, five per cent (5%) shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches ten per cent (10%) of the Company's share capital.

25.2. To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by the Law and by these Articles, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose and determine how the remainder of the annual net profits will be allocated. It/s/he may decide to use the whole or part of the remainder to absorb existing losses, if any, to put it into a reserve or provision, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the Shareholder(s) as dividend.

25.3. The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance with the provisions of Article 21.13 above.

Art. 26. Interim Dividends.

26.1. Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager or in case of plurality of Managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the Shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the Shareholder(s).

Chapter VI. - Liquidation

Art. 27. Dissolution and Liquidation.

27.1. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole Shareholder or of one of the Shareholders.

27.2. The Company may be dissolved by a decision of the sole Shareholder or, in case of plurality of Shareholders, of the general meeting of Shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles, unless otherwise provided for by the Law.

27.3. Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the sole Shareholder or by the general meeting of Shareholders, in case of plurality of Shareholders, which will determine their powers and their remuneration.

27.4. After payment of all the outstanding debts of and charges against the Company, including taxes and expenses pertaining to the liquidation process, the remaining net assets of the Company shall be distributed equally to the Shareholders pro rata to the number of the Shares held by them.

Chapter VII. - Applicable law

Art. 28. Applicable Law.

28.1. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory Provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2012.

Subscription and Payment for Share Capital

The share capital of the Company has been subscribed as follows:

Subscribers	Shares
TMK Holdings S.à r.l.	15,000 Shares
TMK STEEL LIMITED	5,000 Shares
Total	20,000 Shares

Each of these Shares has been fully paid up in cash for a total issue price of twenty thousand United States dollars (USD 20,000.-). Proof that the amount of twenty thousand United States dollars (USD 20,000.-) in respect of this cash contribution, corresponding to a share capital of twenty thousand United States dollars (USD 20,000.-), is at the free disposal of the Company has been given to the Notary, who expressly acknowledged receipt of the proof of payment.

Incorporation of the Company

The Notary has confirmed that a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") has been incorporated by virtue of the present deed under the name OFS Development S.à r.l., with the Articles and the share capital stated above.

Decisions of the Shareholders of the Company

The Appearing Parties, being the holders of all the Shares of the Company and represented by the Proxy, passed the following resolutions:

1. Resolved to set at five (5) the number of Managers and further resolved to appoint the following as Managers for an unlimited period:

Class A Managers:

- Mr. Alexander GONCHAROV, director, born in Moscow, USSR, on 14th August 1968, residing at Denisa Davidova street 3, Flat/Office 41, 121290 Moscow, Russian Federation; and

- Mr. Vladimir SHMATOVICH, director, born in Moscow, USSR, on 18th November 1964, residing at 40/2A Pokrovka street, 105062 Moscow, Russian Federation;

Class B Managers:

- Mr. Benoît BAUDUIN, director, born in Messancy, Belgium, on 31 March 1976, professionally residing at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr. Patrick MOINET, director, born in Bastogne, Belgium, on 6 June 1975, professionally residing at 37, rue Alphonse Munchen, L-2172 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Mr. Luc GERONDAL, director, born in Kinshasa, Congo, on 23 April 1976, professionally residing at 19, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

2. The registered office of the Company is at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Costs and Notarial Deed

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed and/or in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand eight hundred and seventy-five Euros.

The amount of the share capital is valued at EUR 15,446.04.

The Notary, who understands and speaks English, states that at the request of the Appearing Parties the present deed is written in English, followed by a French version, and that at the request of the Appearing Parties, in case of divergence between the English and the French texts, the English version will prevail.

This notarial deed was drawn up in Junglinster on the day mentioned at the beginning of this document.

This document having been read to the Proxy, who is known to the Notary by his or her name, first name, civil status and residence, the Proxy, on behalf of the Appearing Parties, and the Notary have together signed this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le douze octobre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand duché de Luxembourg (le Notaire).

ONT COMPARU:

- TMK Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, constituée et existante en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et étant en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce du Luxembourg et des Sociétés; et

- TMK STEEL LIMITED, la société à responsabilité limitée de droit étranger, constituée et existante depuis 26 août 2003 en vertu des lois du Chypre, enregistrée auprès du Registrar of Companies sous le numéro 140781, ayant son siège social au Chrysanthou Mylona, 3, P.C. 3030, Limassol, Chypre,

(ensemble les Personnes Comparantes),

Les Personnes Comparantes ci-dessus sont représentées par Monsieur Alain THILL, employé, résidant professionnellement à Junglinster en vertu d'une procuration donnée sous seing privé (le Mandataire).

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le Mandataire des Personnes Comparantes et le Notaire instrumentant, y annexée pour être formalisée avec le présent acte.

Lesquelles Personnes Comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le Notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Forme, Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme - Dénomination.

1.1. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de OFS Development S.à r.l. qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts de la Société (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des Associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3. Toutefois, le Gérant Unique de la Société ou le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège de la Société dans la Ville de Luxembourg.

2.4. Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société.

2.5. La Société peut avoir des bureaux et des succursales aussi bien que dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'en dehors.

Art. 3. Objet.

3.1. L'objet de la Société est d'acquérir, détenir ou disposer, directement ou indirectement, d'intérêts et participations dans des entités étrangères ou luxembourgeoises, par tous les moyens et d'administrer, développer et gérer ces intérêts et participations.

3.2. La Société pourra, directement ou indirectement, investir dans, acquérir, détenir ou disposer de toutes sortes d'avois par tous moyens. Ceci inclut, mais n'est pas limité à l'investissement, l'acquisition, la vente, l'octroi ou l'émission (sans offre publique) de certificats de capital préférentiels, prêts, obligations, reconnaissances de dettes et autres formes de dettes, parts sociales, bons de souscriptions et autres instruments de capital ou droits, incluant sans limitation, des parts de capital social, participations dans une association (limited partnership), participations dans une société à responsabilité limitée (limited liability company), parts préférentielles, valeurs mobilières et swaps, et toute combinaison de ce qui précède, qu'ils soient facilement réalisables ou non, ainsi que des engagements (incluant mais non limité à des engagements relatives à des valeurs synthétiques) de sociétés, entités ou autres personnes juridiques de tout type.

3.3. La Société peut aussi utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier de toute sorte ou toute forme.

3.4. La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (les Sociétés Apparentées) ou toute autre entité, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

3.5. La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission, toujours sur une base privée, de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments convertibles ou non de dette ou de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages, privilèges, hypothèques ou toutes autres formes de sûreté, ainsi que toute forme d'indemnités, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

3.6. La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital social, Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1. Le capital social souscrit est fixé à vingt mille dollars américains (USD 20.000,-) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune (les Parts Sociales). Les détenteurs de Parts Sociales sont collectivement dénommés ci-après les Associés, et individuellement l'Associé.

5.2. Complémentairement au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

5.3. Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

5.4. La Société peut procéder au rachat de ses propres Parts Sociales dans les limites fixées par la Loi.

5.5. Dans le cas d'émission de nouvelles Parts Sociales, les Associés se verront offrir des Parts Sociales au prorata de leurs participations existantes, sous réserve des dispositions dérogatoires contenues dans tout pacte d'Associés tel que pourrait être conclu de temps à autre en relation avec la Société par les Associés (le Pacte d'Associés).

5.6. Les Associés ne devront créer, convenir de créer, permettre la création ou laisser subsister aucune charge, hypothèque, nantissement, gage, ou cession ou tout autre accord ou arrangement ayant pour effet la sécurisation des Parts Sociales, sous réserve des dispositions du Pacte d'Associés, le cas échéant.

Art. 6. Indivisibilité des Parts Sociales.

6.1. Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 7. Cession des Parts Sociales.

7.1. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement cessibles.

7.2. Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont cessibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit selon le Pacte d'Associés, le cas échéant, ou par les articles 189 et 190 de la Loi.

7.3. En outre, les Associés devront observer des restrictions des transferts, y compris, les transferts autorisés, les dispositions drag-along et tag-along, qui pourront les engager en vertu du Pacte des Associés, le cas échéant, ou de la Loi.

7.4. La cession de Parts Sociales doit être documentée dans un acte notarié ou sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été correctement signifiées à la Société ou acceptées par la Société conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 8. Augmentation et Réduction du capital social.

8.1. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'Associé unique ou, en cas de pluralité des Associés, de l'assemblée générale des Associés adoptée aux conditions de quorum et de majorités exigées par ces Statuts ou, le cas échéant, par la Loi pour toute modification des Statuts.

Titre II. - Gérance

Art. 9. Gérance.

9.1. La Société est administrée par un gérant ou plusieurs gérants (les Gérants) nommés par une résolution des Associés. Dans le cas d'un gérant unique, il/elle est défini ci-après comme le Gérant Unique. En cas de pluralité de gérants, ils constitueront le Conseil de Gérance.

9.2. Les Gérants ne sont pas obligatoirement des Associés.

9.3. Le(s) Gérant(s) est/sont nommé(s) par l'Associé unique ou, en cas de pluralité de Gérants, par l'assemblée générale des Associés, qui fixe leur nombre, leur rémunération et le caractère limité ou illimité de leurs mandats respectifs. Le(s) Gérant(s) restera/resteront en fonction jusqu'à la nomination de leur successeur. Il(s) peut/peuvent être renommé(s) à

la fin de leurs mandats respectives et peut/peuvent être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'Associé unique ou, en cas de pluralité de Gérants, de l'assemblée générale des Associés.

9.4. L'Associé unique ou, en cas de pluralité de Gérants, l'assemblée générale des Associés peut décider de qualifier les Gérants nommés en Gérant de Catégorie A et en Gérants de Catégorie B.

9.5. Le(s) Gérant(s) ne révélera/révéleront pas, même après le terme de leurs mandats respectives, les informations concernant la Société à leur disposition, dont la révélation pourrait porter préjudice aux intérêts de la Société, excepté lorsqu'une telle révélation est obligatoire par la Loi.

Art. 10. Pouvoirs du Gérant Unique et du Conseil de Gérance.

10.1. Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour accomplir et autoriser tous les actes d'administration ou de disposition, nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société.

10.2. Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

10.3. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou en cas de pluralité de Gérants, du Conseil de Gérance.

Art. 11. Représentation de la Société.

11.1. En cas de nomination d'un Gérant Unique, la Société sera engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle de ce Gérant Unique, ou bien par la signature unique ou les signatures conjointes de toute(s) personne(s) à qui le Gérant Unique a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

11.2. Dans le cas où la Société est gérée par un Conseil de Gérance et sous réserve de ce qui suit, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux Gérants, ou bien par la signature unique ou les signatures conjointes de toute(s) personne(s) à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

11.3. Nonobstant ce qui précède, dans le cas où l'Associé unique ou, en cas de pluralité de Gérants, l'assemblée générale des Associés ont nommé un ou plusieurs Gérants de Catégorie A et un ou plusieurs Gérants de Catégorie B, la Société sera liée vis-à-vis des tiers uniquement par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B, ou bien par la signature unique ou les signatures conjointes de toute(s) personne(s) à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Art. 12. Délégation et Agent du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

12.1. Le Gérant Unique, ou en cas de pluralité de Gérants, tout Gérant peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

12.2. Le Gérant Unique, ou en cas de pluralité de Gérants, tout Gérant détermine les responsabilités et la rémunération quelconque (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 13. Conflit d'intérêts.

13.1. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toutes autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs représentants valablement autorisés de la Société, comprenant mais non limité à tout Gérant, y auront un intérêt personnel, ou seront des représentants valablement autorisés desdites sociétés ou entreprises. Sauf dispositions contraires ci-dessous, tout représentant valablement autorisé de la Société, comprenant mais non limité à tout Gérant qui remplira en même temps des fonctions de représentant valablement autorisé pour le compte d'une autre société ou entreprise avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour ce seul motif, automatiquement empêché de donner son avis et d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou affaire.

13.2. Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou un fondé de pouvoirs de la Société aurait un intérêt personnel dans une opération à laquelle la Société est partie, autre que les transactions conclues dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, il/elle en avisera le Conseil de Gérance (s'il existe) et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant dans celle-ci seront portés à la connaissance de l'Associé unique ou, en cas de pluralité des Associés, à la prochaine assemblée générale des Associés. Lorsque la Société est composée d'un seul Gérant, toute transaction à laquelle la Société devient partie, autres que les transactions tombant dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, et dans laquelle le Gérant Unique a un intérêt personnel qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, la transaction concernée doit être approuvée par l'Associé unique.

Art. 14. Réunion du Conseil de Gérance.

14.1. Si la Société est gérée par le Gérant Unique, ce dernier exerce le pouvoir octroyé par la Loi au Conseil de Gérance.

14.2. En cas de pluralité de Gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout Gérant.

14.3. Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation.

14.4. Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (le Président). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance and de l'/ des Associé(s).

14.5. Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président ou à la demande d'un Gérant. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, sauf qu'en son absence, le Conseil de Gérance désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées à une telle réunion un autre président pro tempore.

14.6. Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de toutes les personnes autorisées à participer, un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les Gérants avec un préavis d'au moins vingt-quatre heures. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

14.7. Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les Gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux formalités de convocation.

14.8. Tout Gérant peut se faire représenter à une réunion du Conseil de Gérance en désignant par écrit, télégramme, télex, courriel ou lettre un autre Gérant comme son mandataire. Un Gérant peut également désigner un autre Gérant pour se faire représenter par téléphone à condition de confirmer ultérieurement cette désignation par écrit.

14.9. Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple des membres présents ou représentés à la réunion. En cas de parité des votes, le Président a une voix prépondérante.

14.10. L'utilisation de la vidéo conférence et de la conférence téléphonique est autorisée dans la mesure où chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les Gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

14.11. Une décision écrite, signée par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, par tous les Gérants, est régulière et valable que si elle a été adoptée par la réunion du Conseil de Gérance valablement convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil de Gérance.

Art. 15. Procès-verbaux du Conseil de Gérance.

15.1. Les procès-verbaux de la réunion du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, les décisions écrites du Gérant Unique, doivent être établies par écrit et signées par tous les Gérants présents ou représentés ou le cas échéant, par le Gérant unique de la Société. Toutes les procurations y seront annexées.

15.2. Des copies ou des extraits seront certifiés par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, par le Président du Conseil de Gérance ou, le cas échéant, par deux Gérants.

Art. 16. Indemnisation.

16.1. La Société doit indemniser tout Gérant et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires, des dépenses raisonnables faites par lui en relation avec toute action, procès ou procédure à laquelle il a pu être partie en raison de sa fonction passée ou actuelle de Gérant, ou, à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est associé ou créancière et par laquelle il n'est pas autorisé à être indemnisé, excepté en relation avec les affaires pour lesquelles il est finalement déclaré dans de telles actions, procès et procédures responsable de grosse négligence ou faute grave. En cas de règlement amiable d'un conflit, des indemnités doivent être accordées uniquement dans les matières en relation avec le règlement amiable du conflit pour lesquelles, selon le conseiller juridique de la Société, la personne indemnisée n'a pas commis une telle violation de ses obligations. Le droit à indemnité ci-avant n'exclut pas d'autres droits que la personne concernée peut revendiquer.

Art. 17. Révision des comptes.

17.1. Sauf si les comptes annuels de la Société sont révisés par un réviseur d'entreprises indépendant conformément aux obligations de la Loi, les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être si la Société compte plus de vingt-cinq (25) Associés.

17.2. Les commissaires aux comptes ou, le cas échéant, le réviseur d'entreprises indépendant, s'il y en a, seront nommés par décision de l'Associé unique ou, en cas de pluralité des Associés, par l'assemblée générale des Associés, selon le cas, qui déterminera leur rémunération et la durée de leur mandat. Les auditeurs resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles à la fin de leur mandat et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'Associé unique ou, en cas de pluralité des Associés, de l'assemblée générale des Associés.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

Art. 18. Assemblée générale annuelle des Associés.

18.1. L'assemblée générale annuelle qui doit être tenue uniquement si la Société a plus de vingt-cinq (25) Associés, sera tenue au siège social de la Société ou à un autre endroit tel qu'indiqué dans la convocation de l'assemblée le deuxième mardi de juin de chaque année, à 11.00 heures.

18.2. Si ce jour est un jour férié au Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 19. Autres assemblée générale des Associés.

19.1. Les assemblées générales des Associés se réunissent en conformité avec la Loi sur convocation des Gérants ou, en cas de pluralité des Gérants, du Conseil de Gérance, subsidiairement du/des commissaire(s) aux comptes, ou plus subsidiairement, des Associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

19.2. Si la Société est composée de moins de vingt-cinq (25) Associés, les assemblées générales des Associés ne sont pas obligatoires et les Associés peuvent voter par écrit sur les résolutions proposées.

19.3. Les assemblées générales des Associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger seulement si, à l'avis discrétionnaire du Gérant ou, en cas de pluralité des Gérants, du Conseil de Gérance, des circonstances de force majeure l'exigent.

Art. 20. Pouvoirs de l'assemblée générale des Associés.

20.1. Toute assemblée générale des Associés régulièrement constituée représente l'ensemble des Associés.

20.2. L'assemblée générale des Associés a les pouvoirs lui attribués par la Loi et les présents Statuts.

Art. 21. Procédure, Vote.

21.1. L'assemblée générale des Associés se réunit en conformité avec la Loi et les présents Statuts sur convocation du Gérant ou, en cas de pluralité des Gérants, du Conseil de Gérance, subsidiairement, du commissaire aux comptes, ou plus subsidiairement, des Associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

21.2. La convocation sera envoyée aux Associés au moins huit (8) jours avant la tenue de la réunion et contiendra la date, l'heure, l'endroit et l'ordre du jour de la réunion.

21.3. Au cas où tous les Associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des Associés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

21.4. Tout Associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou par télécopieur son mandataire, lequel peut ne pas être Associé.

21.5. Un ou plusieurs Associés peuvent participer à une assemblée par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à l'assemblée.

21.6. Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité des Gérants, le Conseil de Gérance peut déterminer toutes les autres conditions devant être remplies pour la participation à l'assemblée générale des Associés.

21.7. Toute assemblée générale des Associés doit être présidée par le président, tel que nommé. En son absence, l'assemblée générale des Associés doit nommer toute autre personne.

21.8. Le président de l'assemblée générale des Associés doit nommer un secrétaire.

21.9. L'assemblée générale des Associés doit nommer un ou plusieurs scrutateurs.

21.10. Le président de l'assemblée générale des Associés ensemble avec le secrétaire et le(s) scrutateur(s) nommés forment le bureau de l'assemblée générale.

21.11. Une liste de présence indiquant le nom des Associés, le nombre de Parts Sociales détenues par eux et, si possible, le nom de leur représentant, est dressée et signée par le bureau de l'assemblée générale des Associés ou, le cas échéant, leurs représentants.

21.12. Un vote est attaché à chaque part sociale, sauf prévu autrement par la Loi.

21.13. Toutes les autres décisions seront adoptées par les Associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société. Dans le cas où un tel quorum n'est pas atteint à la première assemblée, les membres doivent être convoqués ou consultés seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions doivent être adoptées par une majorité de votes, quel que soit le capital représenté.

21.14. Toutefois, toute modification des présents Statuts ou toute autre résolution telle que spécifiée dans le Pacte d'Associés (le cas échéant) ne peuvent être adoptés que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions légales.

21.15. Le changement de nationalité de la Société requière l'unanimité.

Art. 22. Procès-verbaux des décisions des Associés.

22.1. Les procès-verbaux des décisions écrites de l'Associé unique ou, en cas de pluralité des Associés, des assemblées générales des Associés doivent être établies par écrit et signée par l'Associé unique ou, le cas échéant, par le bureau de l'assemblée.

22.2. Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'Associé unique ou, en cas de pluralité des Associés, de l'assemblée générale des Associés doivent être certifiées par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité des Gérants, par le Président du Conseil de Gérance ou par deux Gérants.

Titre V. - Exercice social - Répartition et Distribution des bénéfices

Art. 23. Exercice social.

23.1. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 24. Approbation des comptes annuels.

24.1. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis. Le Gérant Unique ou en cas de pluralité de Gérants, Conseil de Gérance dresse les comptes annuels de la Société conformément à la Loi et les soumet, le cas échéant, au commissaire aux comptes ou, le cas échéant, au réviseur d'entreprises indépendant, pour révision et à l'Associé unique ou, en cas de pluralité des Associés, à l'assemblée générale des Associés pour approbation.

24.2. Tout Associé ou son mandataire peut prendre connaissance des comptes annuels au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi.

Art. 25. Allocation et distribution des bénéfices.

25.1. Le bénéfice net déterminé en conformité avec les dispositions légales applicables, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

25.2. Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la Loi que des Statuts, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer et décider de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Il peut décider de verser la totalité ou une part du solde pour absorber des pertes, s'il y en a, de le verser à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer à l' /aux Associé(s) comme dividendes.

25.3. La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise par les Associés en conformité avec les dispositions de l'Article 21.13 ci-dessus.

Art. 26. Dividendes intérimaires.

26.1. Malgré les dispositions précédentes, le Gérant Unique ou en cas de la pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires à la /aux Associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l' /les Associé(s).

Titre VI. - Liquidation

Art. 27. Dissolution et Liquidation.

27.1. La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

27.2. La Société peut être dissoute par une décision de l'Associé unique ou, en cas de pluralité des Associés, de l'assemblée générale des Associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

27.3. En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'Associé unique ou, en cas de pluralité des Associés, par l'assemblée générale des Associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

27.4. Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, toutes les taxes et frais de liquidation compris, l'actif net restant sera reparti équitablement entre tous les Associés au prorata du nombre de Parts Sociales qu'ils détiennent.

Titre VII. - Loi applicable

Art. 28. Loi applicable.

28.1. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera le jour de la constitution de la Société et prendra fin le 31 décembre 2012.

Souscription et libération du capital social

Souscripteurs	Parts Sociales
TMK Holdings S.à r.l.	15.000 Parts Sociales
TMK STEEL LIMITED	5.000 Parts Sociales
Total	<u>20.000 Parts Sociales</u>

Chacune de ces Parts Sociales a été intégralement libérée en numéraire pour un montant total de vingt mille dollars américains (USD 20.000,-). La preuve que cet apport en numéraire d'un montant de vingt mille dollars américains (USD 20.000,-), qui correspond à un capital social de vingt mille dollars américains (USD 20.000,-), est à libre disposition de la Société a été apportée au Notaire, lequel en a expressément accusé réception.

Constitution de la Société

Le Notaire confirme qu'une société à responsabilité limitée a été constituée en vertu du présent acte sous la dénomination OFS Development S.à r.l., avec les statuts et le capital social repris ci-dessus.

Décisions des Associés de la Société

Les Personnes Comparantes, étant les détenteurs de l'intégralité des Parts Sociales de la Société et représentées par le Mandataire, ont adopté les résolutions suivantes:

1. Fixation du nombre de Gérants à cinq (5) et nomination des Gérants suivants pour une durée illimitée:

Gérants de Catégorie A:

- Monsieur Alexander GONCHAROV, directeur, né à Moscou, URSS, le 14 août 1968, résident à 3, rue Denisa Davidova, Appartement/Bureau 41, 121290 Moscou, Fédération de Russie; et
- Monsieur Vladimir SHMATOVICH, directeur, né à Moscou, URSS, le 18 novembre 1964, résident à 40/2A, rue Pokrovka, 105062 Moscou, Fédération de Russie;

Gérants de Catégorie B:

- Monsieur Benoît BAUDUIN, directeur, né à Messancy, Belgique, le 31 mars 1976, résidant professionnellement au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;
- Monsieur Patrick MOINET, directeur, né à Bastogne, Belgique, le 6 juin 1975, résidant professionnellement au 37 rue Alphonse Munchen, L-2172 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg; et
- Monsieur Luc GERONDAL, directeur, né à Kinshasa, Congo, le 23 avril 1976, résidant professionnellement au 19, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;

2. Le siège social de la Société est établi au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand duché de Luxembourg.

Frais et Acte Notarié

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges de toutes sortes qui devront être supportés par la Société suite au présent acte et/ou en raison de sa constitution sont estimés approximativement à mille huit cent soixante-quinze Euros.

Le montant du capital social est évalué à EUR 15,425.74.

Le Notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que les Personnes Comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la requête des Personnes Comparantes, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont Acte, passé à Junglinster à la date mentionnée en tête des présentes.

Le présent document a été lu au Mandataire, connu du Notaire par ses nom, prénom, état civil et domicile, et le Mandataire, au nom des Personnes Comparantes, ainsi que le Notaire ont signé ensemble le présent acte.

Signé: Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 15 octobre 2012. Relation GRE/2012/3798. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2012135351/750.

(120178357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2012.

Securum Equity Partners Europe, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 159.998.

In the year two thousand and twelve, on the first of October,
before Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg,

is held an extraordinary general meeting of shareholders of Securum Equity Partners Europe (the "Company"), a société anonyme, having its registered office at L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 159.998, incorporated pursuant to a notarial deed dated 22 March 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1514 of 8th July 2011.

The articles of incorporation of the Company has been amended for the last time pursuant a notarial deed on 6 October 2011, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2990 of 6th December 2011.

The meeting was opened at 4.15 p. m., with Ms Samiel Ouhibi, private employee, with professional address in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, in the chair,

who appointed as secretary Ms Cristiana Marzona, private employee, with professional address in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

The meeting elected as scrutineer Mr Laurent Willers, private employee, with professional address in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

1. Decision to proceed with the Company's liquidation;
2. Appointment of one Liquidator and specification of its powers;
3. Discharge to the Directors and to the Statutory Auditor until the date of the present meeting;
4. Miscellaneous.

II.- That the sole shareholder represented, the proxyholder of the represented shareholder and the number of its shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxyholder of the represented shareholder and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxy of the represented shareholder will also remain annexed to the present deed after having been initialled ne varietur by the persons appearing.

III.- That the whole share capital being represented at the present meeting, no convening notices were necessary, the sole shareholder represented declaring that it has had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting.

IV.- That the present meeting representing the whole share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

First resolution

In accordance with articles 141-151 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), the general meeting decides to dissolve the Company and to start the liquidation proceedings.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the general meeting decides to appoint as liquidator Securum Equity Partners & Associates LLC (formerly Churchill Schwartz & Partners LLC), with registered office at 16192 Coastal Highway, Lewes, Delaware 19958 (the "Liquidator").

Third resolution

The general meeting resolves that, in performing its duties, the Liquidator shall have the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148bis of the Law.

The Liquidator may perform all the acts provided for by Article 145 of the Law, without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

The Liquidator may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The Liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the corporation.

The Liquidator may, under its responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

The Liquidator may distribute the Company's assets to the shareholder in cash or in kind to his willingness.

Fourth resolution

The general meeting resolves to give discharge to the directors and to the statutory auditor for the execution of their mandate until the date of the present meeting.

There being no further item on the agenda, the meeting is adjourned.

Whereof, this deed is drawn up in Luxembourg, at the registered office of the Company, on the day stated at the beginning of this document

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing persons, these persons signed together with the notary this deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le premier octobre,
par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Securum Equity Partners Europe (la «Société»), ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 159.998, constituée suivant acte notarié en date du 22 mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1514 du 8 juillet 2011.

Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié du 6 octobre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2990 du 6 décembre 2011.

L'assemblée est ouverte à 16.15 heures sous la présidence de Madame Samiel Ouhibi, employée privée, avec adresse professionnelle à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch,

qui désigne comme secrétaire Madame Cristiana Marzona, employée privée, avec adresse professionnelle à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Laurent Willers, employé privé, avec adresse professionnelle à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Décision de mettre la Société en liquidation;
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire jusqu'à la date de la présente assemblée;
4. Divers.

II. Que l'actionnaire unique représenté, le mandataire de l'actionnaire représenté et le nombre de ses actions sont répertoriés dans une liste de présence; cette liste de présence, signée par le mandataire de l'actionnaire représenté et le bureau, sera annexée au présent acte afin d'être enregistrée concomitamment par les autorités compétentes.

La procuration de l'actionnaire représenté, paraphée ne varietur par les comparants, sera également annexée au présent acte.

III. Que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, représentant tout le capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément aux articles 141-151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), l'assemblée générale décide de dissoudre la Société et d'entamer la procédure de liquidation.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de nommer comme liquidateur Securum Equity Partners & Associates LLC (anciennement Churchill Schwartz & Partners LLC), ayant son siège social à 16192 Coastal Highway, Lewes, Delaware 19958 (le «Liquidateur»).

Troisième résolution

L'assemblée générale décide que, dans l'exercice de ses fonctions, le Liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la Loi.

Le Liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le Liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la société.

Le Liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Le Liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société à l'actionnaire en numéraire ou en nature selon sa volonté.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de donner décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date de la présente assemblée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. OUHIBI, C. MARZONA, L. WILLERS et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 octobre 2012. LAC/2012/46558. Reçu soixante quinze euros € 75,-.

Le Receveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 17 octobre 2012.

Référence de publication: 2012135464/132.

(120178353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2012.

WFC (Lux1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 884.766,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 148.876.

In the year two thousand and twelve, on the second day of the month of October.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of WFC (Lux1) S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg register of trade and companies under number B 148.876 (the "Company"), incorporated on October 7, 2009 by deed of Maître Henri Hellinckx, prenamed, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") on November 16, 2009, under number 2237, page 107330. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time on 9 June 2011 by deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial number 2544 of 20 October 2011.

The meeting was presided by Me Namik Ramic, maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and the meeting elected as scrutineer, Me Magdalena Staniczek, maître en droit, residing in Luxembourg.

The bureau having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

(A) The shareholders represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list signed by the proxyholder, the chairman, the secretary and scrutineer and the undersigned notary. The said list, as well as the proxies, will remain attached to this document to be filed with the registration authorities.

(B) It appears from the said attendance list that all shareholders and all the one hundred thirty six thousand two hundred (136,200) Class T shares and all the six hundred eighty-one thousand (681,000) Class C shares in issue were represented at the present meeting.

(C) All shareholders represented declared having had sufficient prior knowledge of the agenda of the meeting and waived their rights to any prior convening notice thereof so that the meeting can validly decide on all items of the agenda.

(D) The present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the agenda set out below:

Agenda :

I. Increase of the issued share capital of the Company by an amount of sixty-seven thousand five hundred sixty-six Canadian Dollar (CAD 67,566) so as to bring it from its current amount of eight hundred seventeen thousand two hundred Canadian Dollar (CAD 817,200) to eight hundred eighty-four thousand seven hundred sixty-six Canadian Dollar (CAD 884,766) by the issue of sixty-seven thousand five hundred sixty-six (67,566) Class T Shares, each of a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1.00), for a total subscription price of sixty-seven thousand five hundred sixty-six Canadian Dollar (CAD 67,566); subscription to twenty-five thousand one hundred sixty-one (25,161) Class T Shares by an existing shareholder West Face Long Term Opportunities (USA) Limited Partnership and forty-two thousand four hundred and five (42,405) Class T Shares by the other existing shareholder West Face Long Term Opportunities Master Fund L.P.; payment of the subscription price by the subscribers by way of a contribution in kind consisting of a claim against the Company of sixty-seven thousand five hundred sixty-six Canadian Dollar (CAD 67,566) (the "Contribution in Kind"); acknowledgment of a report of the board of managers of the Company on the valuation of the Contribution in Kind and

approval of the valuation of the Contribution in Kind at sixty-seven thousand five hundred sixty-six Canadian Dollar (CAD 67,566);

II. Amendment of the article of association of the Company as set forth below:

(i) Amendment of article 5.1 to read as follows:

" Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company has an issued and subscribed fully paid-up capital of eight hundred eighty-four thousand seven hundred sixty-six Canadian Dollar (CAD 884,766) divided into:

- six hundred eighty-one thousand (681,000) Class C Shares, and
- two hundred three thousand seven hundred sixty-six (203,766) Class T Shares each with a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1)."

Thereafter, the general meeting of shareholders unanimously resolved as follows:

Sole resolution

The meeting resolved to increase the issued share capital of the Company by an amount of sixty-seven thousand five hundred sixty-six Canadian Dollar (CAD 67,566) so as to bring it from its current amount of eight hundred seventeen thousand two hundred Canadian Dollar (CAD 817,200) to eight hundred eighty-four thousand seven hundred sixty-six Canadian Dollar (CAD 884,766) by the issue of sixty-seven thousand five hundred sixty-six (67,566) Class T Shares, each of a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1.00), for a total subscription price of sixty-seven thousand five hundred sixty-six Canadian Dollar (CAD 67,566).

Thereupon West Face Long Term Opportunities (USA) Limited Partnership, existing shareholder of the Company subscribed to twenty-five thousand one hundred sixty-one (25,161) Class T-shares and West Face Long Term Opportunities Master Fund L.P., the other existing shareholder of the Company subscribed to forty-two thousand four hundred and five (42,405) Class T-shares and paid the subscription price fully up by way of the Contribution in Kind.

Both subscribers are here represented by Me Namik Ramic, prenamed, by virtue of the aforementioned proxies.

The Shareholder acknowledged the report by the board of managers dated 1st October 2012 (a copy of which is annexed to the present deed to be registered therewith) the conclusion of which reads as follows:

"In view of the above the Board of Managers believes that the value of the Contribution in Kind amounts to CAD 67,566 in consideration for the 67,566 new shares in the Company, corresponding at least to the total subscription price of the 67,566 shares proposed to be issued therefore in an amount of CAD 67,566. "

The Shareholder resolved to approve the valuation of the Contribution in Kind at sixty-seven thousand five hundred sixty-six Canadian Dollars (CAD 67,566).

Evidence of the transfer of the Contribution in Kind to the Company has been shown to the undersigned notary.

The meeting resolved to amend article 5.1 of the articles of association of the Company as set forth in the agenda.

There being no further item on the agenda, the meeting was closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at EUR 1,500.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same appearing parties in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes, the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède :

L'an deux mille douze, le deuxième jour du mois d'octobre,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de WFC (Lux1) S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, constituée sous le droit luxembourgeois le 7 octobre 2009 suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, précité, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») du 16 novembre 2009 numéro 2237, page 107330, et enregistrée auprès Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.876 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 9 juin 2011 suivant acte reçu par Me Henri Hellinckx, précité, publié au Mémorial numéro 2544 du 20 octobre 2011.

L'assemblée a été présidée par Me Namik Ramic, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le président a nommé comme secrétaire et l'assemblée a élu comme scrutateur Me Magdalena Staniczek, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant donc été constitué, le président a déclaré et demandé au notaire d'acter que:

(E) Les associés représentés et le nombre de parts sociales détenues par eux sont inscrits sur une liste de présence signée par le mandataire, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent document afin d'être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

(F) Il ressort de ladite liste de présence que l'intégralité des associés et des cent trente-six mille deux cents (136.200) parts sociales de Classe T et l'intégralité des six cent quatre-vingt-un mille (681.000) parts sociales de Classe C émises étaient représentés à la présente assemblée.

(G) Tous les associés représentés ont déclaré avoir pris connaissance suffisamment tôt de l'ordre du jour de l'assemblée et ont renoncé à leurs droits d'y être convoqués au préalable, de sorte que l'assemblée puisse valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(H) La présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur l'ordre du jour ci-dessous:

Ordre du jour :

III. Augmentation du capital social émis de la Société d'un montant de soixante-sept mille cinq cent soixante-six Dollars Canadiens (67.566 CAD) afin de le porter de son montant actuel de huit cent dix-sept mille deux cents Dollars Canadiens (817.200 CAD) à un montant de huit cent quatre-vingt-quatre mille sept cent soixante-six Dollars Canadiens (884.766 CAD) par l'émission de soixante-sept mille cinq cent soixante-six (67.566) Parts Sociales de Classe T, d'une valeur nominale d'un Dollar Canadien (1,00 CAD) chacune, pour un prix total de souscription de soixante-sept mille cinq cent soixante-six Dollars Canadiens (67.566 CAD); souscription de vingt-cinq mille cent soixante et une (25.161) Parts Sociales de Classe T par un associé existant West Face Long Term Opportunities (USA) Limited Partnership et quarante-deux mille quatre cent cinq (42.405) Parts Sociales de Classe T par l'autre associé existant West Face Long Term Opportunities Master Fund L.P.; paiement du prix de souscription par les souscripteurs par un apport en nature qui consiste en une créance envers la Société de soixante-sept mille cinq cent soixante-six Dollars Canadiens (67.566 CAD) Apport en Nature»; reconnaissance d'un rapport du conseil de gérance de la Société sur l'évaluation de l'Apport en Nature et approbation de cette évaluation de l'Apport en Nature à soixante-sept mille cinq cent soixante-six Dollars Canadiens (67.566 CAD);

IV. Modification des statuts de la Société comme prévu ci-dessous:

(i) Modification de l'article 5.1 de sorte qu'il ait la teneur suivante:

" Art. 5. Capital Social.

5.1 La Société a un capital social émis et souscrit entièrement libéré de huit cent quatre-vingt-quatre mille sept cent soixante-six Dollars Canadiens (884.766 CAD) divisés en:

- six cent quatre-vingt-un mille (681.000) Parts Sociales de Classe C, et
- deux cent trois mille sept cent soixante-six (203.766) Parts Sociales de Classe T d'une valeur nominale d'un Dollar Canadien (1,00CAD) chacune.»

A la suite de quoi, l'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé à l'unanimité ce qui suit:

Première résolution

L'assemblée a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant de soixante-sept mille cinq cent soixante-six Dollars Canadiens (67.566 CAD) afin de le porter de son montant actuel de huit cent dix-sept mille deux cents Dollars Canadiens (817.200 CAD) à un montant de huit cent quatre-vingt-quatre mille sept cent soixante-six Dollars Canadiens (884.766 CAD) par l'émission de soixante-sept mille cinq cent soixante-six (67.566) Parts Sociales de Classe T, d'une valeur nominale d'un Dollar Canadien (1,00 CAD) chacune, pour un prix total de souscription de soixante-sept mille cinq cent soixante-six Dollars Canadiens (67.566 CAD).

Ensuite, West Face Long Term Opportunities (USA) Limited Partnership, associé existant de la Société a souscrit vingt-cinq mille cent soixante et une (25.161) Parts Sociales de Classe T et West Face Long Term Opportunities Master Fund L.P., l'autre associé existant de la Société a souscrit quarante-deux mille quatre cent cinq (42.405) Parts Sociales de Classe T et a payé entièrement le prix de souscription par voie de l'Apport en Nature.

Les deux souscripteurs sont ici représentés par Me Namik Ramic, précité, en vertu des procurations mentionnées ci-avant.

Les Associés ont reconnu le rapport établi par le conseil de gérance en date du 1^{er} octobre 2012 (dont une copie est annexée au présent acte afin d'être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement) dont la conclusion est la suivante:

«Compte tenu de ce qui précède, le Conseil de Gérance estime que la valeur de l'Apport en Nature est de 67.566 CAD en compensation des 67.566 nouvelles parts sociales de la Société, correspondant au moins au prix total de souscription des 67.566 parts sociales dont l'émission est projetée à cet effet pour un montant de 67.566 CAD.»

Les Associés ont décidé d'approuver évaluation de l'Apport en Nature à soixante-sept mille cinq cent soixante-six Dollars Canadiens (67.566 CAD).

La preuve de cette cession de l'Apport en Nature à la Société a été montrée au notaire soussigné.

L'assemblée a décidé de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société tel que décrit dans l'ordre du jour.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme ce soit, qui incombent à la Société sont estimés à EUR 1.500,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare par les présentes qu'à la demande des parties comparantes, le présent procès-verbal est rédigé en anglais, suivi d'une traduction en langue française; à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent procès-verbal, les parties comparantes ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. RAMIC, M. STANICZEK et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 octobre 2012. Relation: LAC/2012/47747. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 17 octobre 2012.

Référence de publication: 2012135544/166.

(120178398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2012.

Mezieristi Italiani de la Stretta Osservanza, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 58, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg F 9.311.

— STATUTS

Entre les soussignés:

BARBIEUX Paul Hubert Georges, kinésithérapeute, de nationalité belge, né à Liège (Belgique) le 18 février 1941, domicilié à L-1930 Luxembourg, 58, Avenue de la Liberté.

DENIS Christian, Victor, Roger, Boulanger, de nationalité belge, né à Liège (Belgique) le 19 mars 1954, domicilié à B-4431 Loncin, n° 2 boîte 21 Avenue Terwagne

BARBIEUX Axel Kalman, employé de nationalité belge, né à Antwerpen (Belgique) le 05 novembre 1964, domicilié à B-2018 Antwerpen 203, Lange Leemstraat B-2018 Antwerpen

Est constituée sous seing privé pour une durée illimitée une association sans but lucratif régie par la loi du 21.04.1926 sur les associations sans but lucratif telle qu'elle a été modifiée et par les présents statuts.

Art. 1^{er}. L'association porte la dénomination: MEZIERISTI ITALIANI della STRETTA OSSERVANZA son siège social est établi à L-1930 Luxembourg, 58 Avenue de la Liberté, BP2762.

Art. 2. L'association aura pour objet:

La pérennité de l'œuvre de Françoise Mézières pour les temps présent et futurs.

Perpétuer la mémoire et l'image de Françoise Mézières dans le respect la plus stricte de la vérité historique.

La transmission de la méthode Mézières dans sa pureté originelle par l'enseignement de celle-ci auprès des physiothérapeutes et kinésithérapeutes diplômés ou médecins.

La création ou l'aide à la création de Centres Mézières où seraient pratiquées spécifiquement des séances de la méthode Mézières auprès des patients selon la stricte observance des règles de Françoise Mézières.

Soutenir l'enseignement général ou spécialisé.

Venir en aide aux différentes associations ou groupements s'occupant d'œuvres humanitaires, philanthropiques ou culturelles.

L'organisation de conférences ou d'informations auprès des médias afin de faire connaître, expliquer et démontrer ce qu'est l'originalité de la méthode Mézières qui est une vraie révolution thérapeutique en orthopédie pour les professionnels de la santé.

L'association s'interdit toute activité et toute discussion en matière politique et confessionnelle.

Art. 3. L'association se compose de membres actifs, de membres bienfaiteurs, et de membres de droit et de membres d'honneur. Le nombre minimum des membres actifs ne pourra être inférieur à trois, comprenant un président, un trésorier ainsi qu'un secrétaire.

Le conseil d'administration composé de trois membres (un président, un secrétaire, un trésorier) aura comme mission d'assurer la bonne marche de l'association et sera habilité à prendre toutes les décisions qui ne sont pas du ressort des assemblées générales. Il pourra déléguer la gestion journalière à un membre actif (Administrateur délégué) désigné par lui.

Art. 4. L'entrée des nouveaux membres ne pourra se faire qu'à l'unanimité de ses membres ayant le droit de vote. La sortie d'un membre se fera aussi par sa démission, matérialisée par l'envoi d'un courrier par recommandé au siège de l'association.

Art. 5. L'assemblée générale sera convoquée et portée à la connaissance de ses membres par le trésorier, soit par courrier recommandé à chacun des ses membres, soit par la simple signature par ces derniers du livre des convocations qui comportera exactement les mêmes informations que le contenu du courrier envoyé par recommandé. Les sujets traités lors de l'assemblée générale devra être communiqué à ses membres avec précision dans le courrier recommandé.

Les décisions sont prises à la majorité simple des voix des membres actifs présents ou représentés. Toutefois, des décisions peuvent être prises en dehors de l'ordre du jour à conditions que l'assemblée générale y consente, séance tenante à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

Les résolutions de l'assemblée générale seront consignées dans le livre des assemblées générale, signées par les membres ayant voté lors des assemblées générales.

Tout tiers intéressé pourra obtenir à sa demande, soit une simple copie des assemblées générales, soit des copies certifiées conformes moyennant le paiement préalable du prix du droit d'enregistrement.

Art. 6. Le mode de nomination, les pouvoirs des administrateurs et toute modification des statuts se feront à l'unanimité des voix exprimées lors des assemblées générales. Dans le cas contraire, rien ne change, les mandats seront reconduits pour une durée de trois ans, sauf décision contraire du Conseil d'administration.

Les membres absents pourront donner mandat à un autre membre ayant droit de vote. Chaque membre ne pourra recevoir qu'un seul mandat.

Les mandats sont valables pour une durée de trois exercices comptables, renouvelables automatiquement lors des assemblées générales, sauf modifications contraire, décidées par le Conseil d'administration.

L'association est engagée par la signature de deux membres actifs administrateurs ou par celle du trésorier uniquement. La gestion journalière peut être confiée à un ou plusieurs membres actifs administrateurs par décision des assemblées annuelles ou exceptionnelles. .

Les ressources de l'association comprenant le montant des cotisations, des subventions de l'Etat, des communes ou de tout autre organisme public ou privé, des sommes perçues en contrepartie des prestations de services fournies par l'association, les libéralités ainsi que toutes autres ressources autorisées par les textes législatifs ou réglementaires.

Art. 7. Le taux maximum des cotisations est fixé à 25 euros et à 250 euros pour ce qui concerne les versements de soutien éventuels à effectuer par les membres de l'association se feront à l'occasion de l'AG annuelle.

Le non-paiement de la cotisation annuelle dans les trois mois à partir de l'échéance fixée des cotisations peut faire perdre la qualité de membre.

Art. 8. Le mode de règlement des comptes se fera en se rapprochant le plus que possible des techniques comptables généralement admises.

Afin de préserver la pérennité de l'association et les capacités de fonctionnement, une réserve de trésorerie correspondant à 1000 euros pour charges et dépenses sera constituée. Tout surplus de trésorerie pourra être attribué à d'autres associations ayant les mêmes objets sociaux. Cette décision ainsi que les modalités d'exécution sera définies à l'occasion de l'AG annuelle qui se tiendra au siège social le premier dimanche du mois d'avril de chaque année et exécutée dans un délai deux mois après cette décision au plus tard..

Art. 9. En cas de dissolution volontaire ou judiciaire de l'association, l'assemblée générale déterminera l'affectation des biens de celle-ci à une ou plusieurs associations se rapprochant le plus que possible de l'objet en vue duquel l'association a été créée.

Art. 10. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, l'association renvoie au règlement intérieur de l'association et déclare expressément se soumettre aux dispositions de la Loi 21.04.1928 telle que modifiée.

Le premier exercice social commence le 1^{er} septembre 2012 et se termine le 31 décembre 2013.

Les exercices suivants commenceront les 1^{er} janvier pour finir les 31 décembre de chaque année.

Fait en quatre exemplaires à Luxembourg, le 22 juillet 2012. Christian Denis / Axel Barbieux / Paul Barbieux..

Référence de publication: 2012136029/86.

(120179275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2012.

Tunis Bay S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 113.426.

—
EXTRAIT

Par résolution écrite de l'associé unique en date du 15 octobre 2012, l'associé unique a décidé d'adopter les résolutions suivantes:

1. La démission de Monsieur Mohammed Alnusuf de son mandat de gérant de catégorie A a été acceptée par l'associé unique.

2. La démission de Monsieur Marcel Stephany de son mandat de gérant de catégorie B a été acceptée par l'associé unique.

3. M. Mohamed Ameen Ahmed Ali Hasan, né le 1^{er} janvier 1959 à Bahrain, avec adresse professionnelle au Bahrain Financial Harbour, East tower, P.O. Box 10006, Manama, Bahrain, a été nommé en tant que gérant de catégorie A de la société avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

4. Ms. Alya Al Shamlan, née le 18 mai 1985 à Bahrain, avec adresse professionnelle au Bahrain Financial Harbour, East tower, P.O. Box 10006, Manama, Bahrain, a été nommée en tant que gérant de catégorie A de la société avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

5. Monsieur Christophe Gaul, né le 3 Avril 1977 à Messancy, Belgique, avec adresse professionnelle au 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, a été nommé en tant que gérant de catégorie B de la société avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

6. Le siège social de la société a été transféré du 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg à 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2012136246/30.

(120179099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2012.

The Bank of New York Mellon (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 67.654.

—
EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'administration tenu le 20 septembre 2012 que:

Monsieur Paul A. Bodart a démissionné de son mandat d'administrateur et Président du Conseil d'administration de la société avec effet au 20 septembre 2012.

Monsieur Joseph G. Wheatley, administrateur de la société, a été nommé Président du Conseil d'administration, en remplacement de Monsieur Bodart avec effet au 20 septembre 2012.

Monsieur David I. Aldrich a démissionné de son mandat d'administrateur de la société avec effet au 20 septembre 2012.

A partir du 20 septembre 2012 le Conseil d'administration de la société est composé comme suit:

- Joseph G. Wheatley
- David J. Micallef
- Dean V. Fletcher
- Carol M. Andrews
- Mark Mannion

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

The Bank of New York Mellon (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012135501/23.

(120178608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2012.

Soparlac S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 56.791.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 octobre 2012.
Référence de publication: 2012135491/10.
(120178711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2012.

Les Jardins de Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8049 Strassen, 2, rue Marie Curie.
R.C.S. Luxembourg B 134.374.

L'an deux mille douze, le quatre octobre.
Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Les Jardins de Luxembourg S.A. (ci-après «la Société»), ayant son siège social au L-8049 Strassen, 2, rue Marie Curie, constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 novembre 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 95 du 14 janvier 2008, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu en date du 18 décembre 2007 par le notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1489 du 17 juin 2008.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Fallon LAMOUREUX, employée privée, ayant son adresse professionnelle au Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et scrutateur Madame Magali WITWICKI, employée privée, ayant son adresse professionnelle au Luxembourg.

I. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par la présidente, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il apparaît de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social, sont présents ou représentés à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Modification de l'article 9 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 9.** La société ne se trouve engagée que par la signature conjointe d'un administrateur de la catégorie A et d'un administrateur de la catégorie B, étant entendu que la signature d'un administrateur disposant de la qualification professionnelle sur base de laquelle l'autorisation d'établissement a été accordée est obligatoire.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique:

L'assemblée décide de modifier l'article 9 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 9.** La société ne se trouve engagée que par la signature conjointe d'un administrateur de la catégorie A et d'un administrateur de la catégorie B, étant entendu que la signature d'un administrateur disposant de la qualification professionnelle sur base de laquelle l'autorisation d'établissement a été accordée est obligatoire.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. LAMOUREUX, M. WITWICKI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 octobre 2012. Relation: LAC/2012/47989. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 17 octobre 2012.

Référence de publication: 2012135977/45.

(120179140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2012.

Sorephar S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2BIS, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 44.399.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012135492/9.

(120178830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2012.

Sure Insurance, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5750 Frisange, 16C, rue de Mondorf.

R.C.S. Luxembourg B 87.701.

Extrait de l'AGE du 15 octobre 2012

L'associé unique, en assemblée générale, consent à la résolution suivante:

Le siège social de la Société est transféré du 23 Op der Sank, L-5713 Aspelt vers 16C Rue de Mondorf, L-5750 Frisange.

Référence de publication: 2012135496/10.

(120178746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2012.

Sure Invest, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5750 Frisange, 16C, rue de Mondorf.

R.C.S. Luxembourg B 164.654.

AGE du 15 octobre 2012

L'associé unique, en assemblée générale, consent à la résolution suivante:

Le siège social de la Société est transféré du 23 Op der Sank, L-5713 Aspelt vers 16C Rue de Mondorf, L-5750 Frisange.

Référence de publication: 2012135497/10.

(120178745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2012.

Abe Moussera SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 31, rue Belle-vue.

R.C.S. Luxembourg B 101.462.

- Constituée suivant acte reçu par Maître Lucien Schuman, notaire de résidence à L-Differdange, en date du 22 décembre 1983, publié au Mémorial Recueil Spécial C n° 24 du 26 janvier 1984.

- Statuts modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu, par acte sous seing privé, en date du 23 décembre 2010, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 775 du 20 avril 2011.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société qui s'est tenue le 30 juillet 2012 à Rombach, que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

- Ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2018, les mandats suivants:

- Monsieur Alfred HOET, administrateur de sociétés, demeurant 33, C. El Cabezo La Caleta à 38001 Santa Cruz de Tenerife, Espagne: administrateur et président.

- Monsieur Inge HOET, administrateur de sociétés, demeurant 5, H. Horriestraat à 8800 Roeselare, Belgique: administrateur.

- CONTINENTAL TURBO SUISSE CTS S.A., avec siège social 4, rue des Cèdres à 2000 Neuchâtel, Suisse et inscrite au Registre de Commerce Suisse sous le numéro CH-64 1002989-1: administrateur.

- REVILUX S.A., avec siège social au 17, boulevard Roosevelt, 2450 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B-25.549: commissaire aux comptes.

Luxembourg, le 17 octobre 2012.

Pour ABE MOUSSERA SPF S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2012135640/25.

(120179121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2012.

T.P.E. Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 14, chemin des Douaniers.

R.C.S. Luxembourg B 105.206.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ARBO S.A.

Signature

Référence de publication: 2012135500/11.

(120178112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2012.

Gare Participations, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 13, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 45.722.

L'an deux mil douze, le quatre octobre,

Pardevant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

Ont comparu:

1. La société anonyme LICORNE PARTICIPATIONS S.A. avec siège à L-8399 Windhof, 11, route des Trois Cantons, inscrite au RCSL sous le numéro B 110.135, constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 22 juillet 2005, publié au Mémorial C numéro 36 du 06 janvier 2006 et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés,

Représentée par son administrateur délégué Madame Martine EHLINGER, employée privée, demeurant à Schweich, nommée à cette fonction aux termes d'une décision prise lors de l'assemblée générale constitutive, et dont le mandat a été renouvelé aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 10 août 2011, publiée au Mémorial C numéro 2369 du 04 octobre 2011,

et

2. La société à responsabilité limitée SCHULER INVEST s.à r.l. avec siège à L-8399 Windhof, 13, rue de l'Industrie, inscrite au RCSL sous le numéro B 159.132, constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 11 février 2011 publié au Mémorial C numéro 1057 du 19 mai 2011, et dont les statuts ont été modifiés aux termes d'une assemblée générale extraordinaire actée ce jour par le notaire instrumentaire, en voie de publication,

Représentée par son gérant: Monsieur Marcel EHLINGER, né à Luxembourg le 13 novembre 1939, demeurant à L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

Lesquelles, après avoir établi qu'ensemble elles détiennent toutes les 8.500 parts de la société à responsabilité limitée GARE PARTICIPATIONS, dont le siège social se trouve à L-8399 Windhof, 11, rue des Trois Cantons, inscrite au RCSL sous le numéro B 45.722,

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 04 novembre 1993, publié au Mémorial C numéro 29 du 25 janvier 1994,

et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 14 septembre 2011, publié au Mémorial C numéro 2826 du 18 novembre 2011,

se sont constituées en assemblée générale extraordinaire et ont requis le notaire d'acter comme suit les résolutions suivantes:

Siège social:

Le siège de la société est transféré à L-8399 Windhof, 13, rue de l'Industrie.

Objet social:

L'objet de la société est modifié comme suit:

«L'objet de la Société est de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la Société le jugera utile, et de manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la société jurera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant; de conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres et d'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la société ou toute société appartenant au même groupe

de sociétés, tout concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée.

La société a également pour objet:

- L'achat, la vente, la location, l'échange et le conseil dans le domaine immobilier,
- La gérance immobilière pour compte propre et pour compte de tiers,
- La promotion immobilière pour compte propre et pour compte de tiers,
- La construction pour compte propre et pour compte de tiers,
- La prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société pourra également réaliser toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social.

La société pourra enfin emprunter et se porter garant pour quiconque.“

Refonte des statuts:

L'assemblée estime que les statuts de la société sont devenus obsolètes et décide de procéder à la refonte des statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «GARE PARTICIPATIONS s.à r.l.»

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Koerich.

Il pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg.

La durée de la société est illimitée.

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la Société le jugera utile, et de manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la société jurera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant; de conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres et d'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la société ou toute société appartenant au même groupe de sociétés, tout concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée.

La société a également pour objet:

- L'achat, la vente, la location, l'échange et le conseil dans le domaine immobilier,
- La gérance immobilière pour compte propre et pour compte de tiers,
- La promotion immobilière pour compte propre et pour compte de tiers,
- La construction pour compte propre et pour compte de tiers,
- La prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société pourra également réaliser toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social.

La société pourra enfin emprunter et se porter garant pour quiconque.

Art. 4. Le capital social est fixé à huit millions cinq cent mille Euros (Eur 8.500.000,-) divisé en huit mille cinq cents (8.500) parts sociales de mille Euros (€ 1.000,-) chacune.

Chaque part donne droit à une part proportionnelle dans la distribution des bénéfices ainsi que dans le partage de l'actif net en cas de dissolution.

Art. 5. Les parts sont librement cessibles entre associés, mais elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social restant. Pour le surplus, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales ainsi qu'au contrat d'association régissant les modalités du droit de préemption établi pour le cas de cession de parts.

Lors d'une cession, la valeur des parts est déterminée d'un commun accord entre les parties.

Par ailleurs, les relations entre associés et/ou les relations entre les associés et des personnes physiques ou morales bien déterminées pourront faire l'objet d'un contrat d'association ou de partenariat sous seing privé.

Un tel contrat, par le seul fait de sa signature, aura inter partes la même valeur probante et contraignante que les présents statuts.

Un tel contrat sera opposable à la société après qu'il lui aura dûment été signifié, mais il ne saurait avoir d'effet vis-à-vis des tiers qu'après avoir été dûment publié.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la société.

Art. 7. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Art. 8. La société sera gérée par un ou plusieurs gérants nommés et révocables par l'Assemblée générale.

Les gérants peuvent déléguer tout ou partie de leurs pouvoirs sous réserve de l'accord de l'Assemblée Générale.

Art. 9. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les 3/4 du capital social.

Art. 11. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Chaque année le trente et un décembre les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse l'inventaire comprenant les pièces comptables exigées par la loi.

Art. 13. Sur le bénéfice net de la société, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Chaque Part Sociale procure à son détenteur le droit au paiement de dividendes calculés et payables sous réserve de la disponibilité de réserves ou de profits distribuables et distribués sur proposition du ou des gérant(s).

Dividende intérimaire.

Aussi souvent qu'il l'estime opportun et à tout moment durant l'exercice social, le(s) gérant(s) est/sont autorisé(s) à procéder au paiement de dividendes intérimaires aux Parts Sociales, sous réserve que les trois conditions suivantes soient satisfaites: i) le(s) gérant(s) ne peut(vent) décider une telle distribution que sur la base de comptes intérimaires; ii) les comptes intérimaires ne peuvent dater de plus de 2 mois précédant la date de la réunion du conseil de gérance portant sur ladite distribution; et iii) les comptes intérimaires, qui n'ont pas à être certifiés, doivent démontrer l'existence de profits distribuables en montants suffisants.

Les montants distribuables équivalent aux bénéfices nets réalisés depuis la fin du dernier exercice social ou, selon le cas, la date de la constitution, auxquels s'ajoutent tout profit reporté ainsi que tout montant des réserves disponibles pour une distribution (incluant toute prime d'émission), et desquels doivent être déduits les pertes reportées ainsi que tout montant devant être alloué aux réserves obligatoires en application des dispositions de la Loi sur les Sociétés ou des Statuts.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants, sinon par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives, ou à défaut par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce compétent statuant sur requête de tout intéressé.

Art. 15. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions légales.»

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite au représentant des comparantes, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et résidence, ledit représentant a signé ensemble avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. EHLINGER, M. EHLINGER, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 8 octobre 2012. Relation: CAP/2012/3809. Reçu soixante-quinze euros. 75,-€

Le Receveur ff. (signé): M. Entringer.

Pour copie conforme.

Capellen, le 9 octobre 2012.

Référence de publication: 2012135857/151.

(120179315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2012.

TECNA S.A. - Ingénieurs-Conseils, Société Anonyme.

Siège social: L-1254 Luxembourg, 2, rue Marguerite de Brabant.
R.C.S. Luxembourg B 15.380.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TECNA S.A. – Ingénieurs-Conseils
FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2012135506/11.

(120178418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2012.

TECNA S.A. - Ingénieurs-Conseils, Société Anonyme.

Siège social: L-1254 Luxembourg, 2, rue Marguerite de Brabant.
R.C.S. Luxembourg B 15.380.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TECNA S.A. – Ingénieurs-Conseils
FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2012135507/11.

(120178427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2012.

TECNA S.A. - Ingénieurs-Conseils, Société Anonyme.

Siège social: L-1254 Luxembourg, 2, rue Marguerite de Brabant.
R.C.S. Luxembourg B 15.380.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TECNA S.A. – Ingénieurs-Conseils
FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2012135508/11.

(120178532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2012.

TECNA S.A. - Ingénieurs-Conseils, Société Anonyme.

Siège social: L-1254 Luxembourg, 2, rue Marguerite de Brabant.
R.C.S. Luxembourg B 15.380.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TECNA S.A. – Ingénieurs-Conseils
FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2012135509/11.

(120178538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2012.

Sikari S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 130.720.

I. Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale tenue de façon exceptionnelle le 21 septembre 2012

6^{ème} Résolution:

L'Assemblée Générale prend acte de la démission avec effet immédiat de Monsieur Romain THILLENS en tant qu'Administrateur de la Société.

L'Assemblée Générale décide de remplacer Monsieur Romain THILLENS par Monsieur Philippe RICHELLE, expert-comptable, résidant professionnellement au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen à la fonction d'Administrateur de la Société.

Monsieur Philippe RICHELLE terminera le mandat de son prédécesseur, à savoir jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013.

II. Changement d'adresse

La Société a été informée du changement d'adresse des Administrateurs Monsieur Christophe BLONDEAU et Madame Brigitte DENIS qui auront désormais leur adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen ainsi que du commissaire aux comptes, H.R.T. Révision S.A. qui aura désormais son siège social au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SIKARI S.A.

Référence de publication: 2012136208/21.

(120179178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2012.

Open International Trading, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 111.919.

L'an deux mille douze, le vingt-huitième jour du mois de septembre.

Par devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

- FINANCIA INTERNATIONAL TRADING SA, une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.023,

ici représentée par Monsieur Fabien RIGHESCHI, chargé d'affaires, demeurant professionnellement à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 26 septembre 2012.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexées au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

I.- Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter qu'elle est la seule et unique associée de la société «OPEN INTERNATIONAL TRADING, S.à r.l.», une société à responsabilité limitée avec siège social à L-8308 Capellen, 83, Pafebruch, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111.919, constituée suivant acte reçu par le Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederranven, en date du 11 novembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 430 du 28 février 2006, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange, en date du 30 novembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 116 du 14 janvier 2012 (ci-après la "Société").

II.- Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, toutes entièrement libérées et appartenant à l'associée unique, prénommée.

III. L'associée unique, représentée comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, s'est réunie en assemblée générale extraordinaire à laquelle elle se considère comme dûment convoquée et a pris les résolutions suivantes, qu'elle a demandé au notaire d'acter comme suit:

Ordre du jour

1. Transfert du siège social de L-8308 Capellen, 83, Pafebruch à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix;
2. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 2 des statuts de la Société;
3. Divers.

Première résolution

L'associée unique décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle de L-8308 Capellen, 83, Pafebruch, à l'adresse suivante: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'associée unique décide de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts de la Société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

Art. 2. (Premier alinéa). «Le siège de la Société est établi dans la commune de Luxembourg.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à neuf cents euros (EUR 900,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. RIGHESCHI, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 01 octobre 2012. Relation: DIE/2012/11430. Reçu soixante-quinze (75,-) euros

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 18 octobre 2012.

Référence de publication: 2012136072/53.

(120179809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2012.

TECNA S.A. - Ingénieurs-Conseils, Société Anonyme.

Siège social: L-1254 Luxembourg, 2, rue Marguerite de Brabant.

R.C.S. Luxembourg B 15.380.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TECNA S.A. – Ingénieurs-Conseils

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2012135510/11.

(120178540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2012.

TECNA S.A. - Ingénieurs-Conseils, Société Anonyme.

Siège social: L-1254 Luxembourg, 2, rue Marguerite de Brabant.

R.C.S. Luxembourg B 15.380.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TECNA S.A. – Ingénieurs-Conseils

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2012135511/11.

(120178542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2012.

**TOP Audit, Société Anonyme,
(anc. PKF Abax Audit).**

Siège social: L-2632 Findel, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 142.867.

L'an deux mil douze, le vingt-huit septembre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «PKF Abax Audit» avec siège social au 6 place de Nancy, L-2212 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous la section B numéro 142.867,

Constituée sous la dénomination Zotan Audit société anonyme suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 novembre 2008 publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2848 du 27 novembre 2008,

Inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg section B, sous le numéro 142.867;

et dont les statuts ont été modifiés une dernière fois en date du 24 décembre 2008 par-devant Maître Paul Decker.

L'Assemblée est présidée par Mademoiselle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Anne-Sophie DECAMPS, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Géraldine NUCERA, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, la présidente a exposé et prié le notaire instrumentant d'acter:

I. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Acceptation de la démission avec effet immédiat de tous les administrateurs et du commissaire aux comptes de la société et décharge pleine et entière donnée pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

2. Nominations statutaires:

Nomination de M. Tom Pfeiffer, réviseur d'entreprises agréé, comme administrateur unique et administrateur-délégué de la Société avec effet immédiat, dont le mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2012. Monsieur Tom Pfeiffer pourra engager la société par sa seule signature.

Nomination de la société à responsabilité limitée Revex S.à r.l., ayant son siège social à L-1725 Luxembourg, 28, rue Henri VII, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous la section B numéro 148.865 en qualité de Commissaire aux comptes de la Société, avec effet immédiat, dont le mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2012

3. Transfert du siège de la société vers Findel-Luxembourg, Business Center Complexe B, route de Trèves L-2632 Findel - Luxembourg et modification subséquente de l'article 2 des statuts de la société.

4. Changement de la dénomination sociale en «TOP Audit» et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts.

5. Divers.

II. Que l'actionnaire représenté à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions qu'il possède ont été portés sur une liste de présence; ladite liste de présence, signée "ne varietur" par le mandataire de l'actionnaire représenté, par les membres du bureau et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

La procuration de l'actionnaire représenté après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire de l'actionnaire représenté, les membres du bureau et le notaire instrumentant

III. L'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. La présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

La Présidente soumet ensuite au vote des membres de l'assemblée les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique accepte les démissions avec effet immédiat du conseil d'administration et du commissaire aux comptes et accorde décharge pleine et entière, collectivement et individuellement, aux administrateurs Luc Brucher, Ronald Weber, Romain Bontemps et Carlo Reding ainsi qu'au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat respectif.

Deuxième résolution

L'actionnaire unique nomme comme administrateur unique et administrateur délégué Monsieur Tom Pfeiffer, réviseur d'entreprises agréé, demeurant 20a, Gaessen, L-6931 Mensdorf.

Son mandat courra jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2012. Monsieur Pfeiffer pourra engager la société par sa seule signature.

Troisième résolution

L'actionnaire unique décide de nommer comme commissaire aux comptes la société à responsabilité limitée Revex S.à r.l., ayant son siège social à L-1725 Luxembourg, 28, rue Henri VII, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous la section B numéro 148.865.

Le mandat du commissaire courra jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2012.

Quatrième résolution

L'actionnaire unique décide de transférer le siège de la société à Findel Business Center, Complexe B, route de Trèves, L-2632 Findel -Luxembourg. En conséquence il décide de modifier l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** Le siège social de la société est établi à Findel-Luxembourg».

Cinquième résolution

L'actionnaire unique décide de changer le nom de la société en TOP Audit et en conséquence de modifier l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de TOP Audit».

132897

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à approximativement 1.380,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: V. PIERRU, A.-S. DECAMPS, G. NUCERA, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 octobre 2012. Relation: LAC/2012/45985. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2012.

Référence de publication: 2012136121/86.

(120179421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2012.

Televent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 40, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 165.815.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

MORBIN Nathalie.

Référence de publication: 2012135512/10.

(120178791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2012.

Imek Fensterbau S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Imek Fensterbau S.A.).

Siège social: L-9980 Wilwerdange, 62, Gédigerweeg.

R.C.S. Luxembourg B 121.081.

Im Jahre zweitausend und zwölf, am dritten Tag des Monats Oktober.

Vor dem unterzeichnenden Notar, Maître Edouard DELOSCH, mit Amtswohnsitz in Diekirch (Großherzogtum Luxemburg).

Versammelte sich die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft („société anonyme“) IMEK FENSTERBAU S.A., mit Gesellschaftssitz in L-9980 Wilwerdange, 62, Gédigerweeg, und eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister zu Luxemburg unter der Nummer B 121.081, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch den Notar, Maître Pierre PROBST, mit dem Amtswohnsitz zu Ettelbrück, am 19. Oktober 2006, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2421 vom 28. Dezember 2006 (die „Gesellschaft“). Die Satzung der Gesellschaft wurde noch nicht abgeändert.

Die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre wird um 19.45 Uhr eröffnet und findet statt unter dem Vorsitz von Herrn Werner HEINDRICHS, Angestellter, wohnhaft in B-4790 Burg-Reuland, 56, Burg-Reuland.

Der Vorsitzende bestimmt zum Schriftführer der außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre Frau Caroline RAMIER, Angestellte, wohnhaft in B-6860 Louftémont, 17, rue de la Croisette.

Die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre bestellt zum Stimmzähler Frau Katrin HANSEN, Steuerberater, mit beruflicher Anschrift in L-9753 Heinerscheid, 1, Hauptstrooss.

Nach Bildung des Versammlungsbüros gab der Vorsitzende folgende Erklärungen ab und ersuchte den amtierenden Notar Folgendes zu beurkunden:

(i) Die Tagesordnung lautet wie folgt:

Tagesordnung

1. Feststellung der vollen Einzahlung des Gesellschaftsstammkapitals, welches nur teilweise bei der Gesellschaftsgründung eingezahlt wurde;

2. Erhöhung des Gesellschaftskapitals um neunundsechzigtausendundsechs Euro (EUR 69.006,-) um es von seinem augenblicklichen Betrag von einunddreißigtausend Euro (EUR 31.000,-) auf einhunderttausendundsechs Euro (EUR 100.006,-) zu bringen, sowie Schaffung von zweitausendzweihundertsechszwanzig (2.226) neuen Aktien mit einem Nennwert von je einunddreißig Euro (EUR 31,-) welche dieselben Rechte und Pflichten genießen wie die vorhandenen Gesellschaftsanteile;

3. Abberufung von Frau Dajana STEINMETZ, Herrn Werner HEINDRICHS und Herrn Roger DAVID als Verwaltungsratsmitglieder;

4. Abberufung von Herrn Roger DAVID als bestehende Delegierte des Verwaltungsrates zuständig für die tägliche Abwicklung der Geschäfte der Gesellschaft;

5. Abberufung von Frau Katrin HANSEN als Kommissar;

6. Umwandlung der Gesellschaft von einer Aktiengesellschaft (société anonyme) in eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) mit sofortiger Wirkung;

7. Reduzierung des Gesellschaftskapitals um siebenundachtzigtausendfünfundertvierundvierzig Euro (EUR 87.544,-), durch Streichung und Annullierung von zweitausendachthundertvierundzwanzig (2.824) bestehenden Anteilen sowie Tilgung der bestehenden Verluste der Gesellschaft.

8. Vollständige Neufassung der Statuten;

9. Ernennung von Herrn Roger DAVID als Geschäftsführer;

10. Verschiedenes.

(ii) Die anwesenden oder vertretenen Aktionäre, deren Bevollmächtigte sowie die Anzahl ihrer Aktien sind Gegenstand einer Anwesenheitsliste; diese Anwesenheitsliste, unterzeichnet durch die Aktionäre, die Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre und die Mitglieder des Versammlungsbüros bleiben vorliegender Urkunde beigelegt, um mit derselben bei der Einregistrierungsbehörde hinterlegt zu werden.

(iii) Die durch die erscheinenden Parteien "ne varietur" abgezeichneten Vollmachten der vertretenen Aktionäre bleiben vorliegender Urkunde ebenfalls beigelegt.

(iv) Das gesamte Gesellschaftskapital ist bei gegenwärtiger außerordentlicher Generalversammlung der Aktionäre anwesend oder vertreten und da die anwesenden oder vertretenen Aktionäre erklären, im Vorfeld der außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre über die Tagesordnung unterrichtet worden zu sein und diese zu kennen, erübrigen sich Einberufungsbescheide.

(v) Die gegenwärtige außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre, die das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, ist ordnungsgemäß zusammengetreten und kann rechtsgültig über alle Tagesordnungspunkte beraten.

Daraufhin hat die Gesellschafterversammlung im Anschluss an diesbezügliche Beratungen einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die außerordentliche Generalversammlung stellt fest, dass das Gesellschaftsstammkapital, welches nur teilweise eingezahlt wurde bei der Gesellschaftsgründung in Höhe von siebentausend siebenhundert fünfzig Euro (EUR 7.750,-), jetzt ganz eingezahlt worden ist, mittels Einzahlung in bar, in Höhe von dreiundzwanzigtausend zweihundert fünfzig Euro (EUR 23.250,-) durch die bestehenden Aktionäre im Verhältnis der von ihnen ursprünglich gezeichneten Aktien.

Der Betrag von dreiundzwanzigtausend zweihundert fünfzig Euro (EUR 23.250,-), steht der Gesellschaft somit ab heute zur freien Verfügung. Ein Beleg hierfür liegt dem unterzeichnenden Notar vor.

Zweiter Beschluss

Die außerordentliche Generalversammlung beschließt, das Stammkapital der Gesellschaft um neunundsechzigtausendsechs Euro (EUR 69.006,-) zu erhöhen, um es von seinem jetzigen Stand von einunddreißigtausend Euro (EUR 31.000,-) auf einhunderttausendsechs Euro (EUR 100.006,-) zu bringen, durch die Schaffung von zweitausendzweihundertsechszwanzig (2.226) neuen Aktien mit einem Nennwert von je einunddreißig Euro (EUR 31,-) welche die dieselben Rechte und Pflichten genießen wie die vorhandenen Gesellschaftsaktien.

Zeichnung und Zahlung

Die zweitausendzweihundertsechszwanzig (2.226) neuen Aktien wurden, ganz gezeichnet und voll in barem Gelde eingezahlt, und wie folgt gezeichnet:

- Frau Sabrina HEINDRICHS, wohnhaft in B-4790 Burg-Reuland, Burg-Reuland, 56, zeichnet eintausendeinhundertdreizehn (1.113) Anteile;

- Herrn Andy HEINDRICHS, wohnhaft in B-4790 Burg-Reuland, Burg-Reuland, 56, zeichnet eintausendeinhundertdreizehn (1.113) Anteile.

Der Gesamtbetrag von neunundsechzigtausend Euro (EUR 69.000,-), steht der Gesellschaft somit ab heute zur freien Verfügung. Ein Beleg hierfür liegt dem unterzeichnenden Notar vor.

Dritter Beschluss

Die außerordentliche Generalversammlung beschließt die folgenden bestehenden Verwaltungsratsmitglieder mit sofortiger Wirkung abzurufen:

- Frau Dajana STEINMETZ, Angestellte, wohnhaft in B-4790 Burg-Reuland, 43A, Dürler;

- Herr Werner HEINDRICHS, Angestellter, wohnhaft in B-4790 Burg-Reuland, 56, Burg-Reuland;

- Herr Roger DAVID, Geschäftsführer, wohnhaft in B-4770 Amel, 52, Am Stein.

Die außerordentliche Generalversammlung beschließt den drei vorgenannten Personen Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate als Verwaltungsratsmitglieder zu erteilen.

Vierter Beschluss

Die außerordentliche Generalversammlung beschließt Herrn Roger DAVID, Geschäftsführer, wohnhaft in B-4770 Amel, 52, Am Stein, in seiner Eigenschaft als bestehender Delegierter des Verwaltungsrates, zuständig für die tägliche Abwicklung der Geschäfte der Gesellschaft, mit sofortiger Wirkung abzurufen.

Die außerordentliche Generalversammlung beschließt Herrn Roger DAVID, vorgenannt, Entlastung für die Ausübung seines Mandates als Delegierter des Verwaltungsrates, zuständig für die tägliche Abwicklung der Geschäfte der Gesellschaft, zu erteilen.

Fünfter Beschluss

Die außerordentliche Generalversammlung beschließt Frau Katrin HANSEN, Finanzberater, wohnhaft in B-4780 St. Vith, 3, Stechelsberg, Hünningen, in ihrer Eigenschaft als Kommissar der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung abzurufen.

Die außerordentliche Generalversammlung beschließt Frau Katrin HANSEN, vorgenannt, Entlastung für die Ausübung ihres Mandates als Kommissar zu erteilen.

Sechster Beschluss

Die außerordentliche Generalversammlung beschließt die Gesellschaft IMEK FENSTERBAU S.A. mit sofortiger Wirkung von einer Aktiengesellschaft (société anonyme) in eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) umzuwandeln.

Siebter Beschluss

Die außerordentliche Generalversammlung beschließt das Stammkapital der Gesellschaft um siebenundachtzigtausendfünfundertvierundvierzig Euro (EUR 87.544,-) zu reduzieren, um es von seinem jetzigen Stand von einhunderttausendsechshundertsechszig Euro (EUR 100.006,-) auf zwölftausendvierhundertzweiundsechszig Euro (EUR 12.462,-) zu verringern, durch die Streichung und Annullierung von zweitausendachtundvierundzwanzig (2.824) bestehenden Anteilen mit einem Nennwert von je einunddreißig Euro (EUR 31,-), sowie Tilgung der bestehenden Verluste der Gesellschaft.

Der Restbetrag von achttausendfünfhundertachtundvierzig Euro und fünfzig Cents (EUR 8.548,50) wird wie folgt verwendet:

- Sechshundertzwanzig Euro (EUR 620,-) werden in die Rücklage für Vermögensteuern eingezahlt;
- eintausendzweihundertsechundvierzig Euro (EUR 1.246,-) werden in die gesetzliche Rücklage eingezahlt, und;
- sechstausendsechshundertzweiundachtzig Euro und fünfzig Cents (EUR 6.682,50) werden in die übertragenen Gewinne eingetragen.

Aufteilung der Anteile

Infolge vorangehender Kapitalreduzierung werden die gesamten vierhundertzwei (402) Anteile der Gesellschaft wie folgt gehalten:

- Frau Sabrina HEINDRICHS, vorgenannt, zweihundertein Anteile	201
- Herrn Andy HEINDRICHS, zweihundertein Anteile	201
Insgesamt: vierhundertzwei Anteile	402

Achter Beschluss

Die außerordentliche Generalversammlung beschließt die Statuten der Gesellschaft vollständig neuzufassen.

Demzufolge, werden die vollständigen Satzungen der Gesellschaft mit beschränkter Haftung in Zukunft folgenden Wortlaut haben:

Titel I. Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Zwischen den erschienenen Parteien, sowie allen welche in Zukunft Inhaber der hiernach geschaffenen Anteile werden, besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche durch die gegenwärtige Satzung, sowie durch die entsprechenden gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

Art. 2. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung „IMEK FENSTERBAU S. à r.l.“.

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde von Troisvierges.

Er kann durch Beschluss der Geschäftsführung an jeden anderen Ort innerhalb der gleichen Gemeinde verlegt werden.

Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss der Gesellschafterversammlung in jede andere Gemeinde innerhalb des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist ein Unternehmen von Metallbau, Metallkonstruktionen, Herstellung und Verkauf von Gegenständen aus Schmiedeeisen, Grob- und Werkzeugschmiede, Metallschreinerei, Herstellung, Montage, Unterhalt, sowie An- und Verkauf von:

- Konstruktionen, Brücken und Gerüsten aller Art,
- Fahrstühlen und Lastaufzügen,
- Anhängern, von industrieller Karosserie und Karosserien von Autos und Reisebussen,
- industriellen Maschinen und Landwirtschaftsmaschinen,
- Garagentoren, Metallmöbeln, Treppen und Geländern, Sonnen- und Windschutz,
- Veranden und Wintergärten,
- Fenstern und Türen aus PVC und Aluminium sowie Metall- und PVC-Läden,
- jeglichen Bauteilen aus PVC.

Die Gesellschaft hat ebenfalls zum Gegenstand den An- und Verkauf, Reparatur, Unterhalt und Verleih aller zu diesem Zweck benötigten Maschinen und Baumaterialien ohne Ausnahme und Vorbehalt sowohl im Groß- als auch im Kleinhandel.

Sie kann im Allgemeinen alle industriellen, kaufmännischen und finanziellen Handlungen, die mit diesem Gegenstand

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Sie kann ihren Gegenstand sowohl in Luxemburg als auch im Ausland verwirklichen, auf alle Arten und gemäß den Modalitäten, die ihr als geeignete erscheinen.

Sie kann im Übrigen alle kaufmännischen, industriellen und finanziellen Handlungen in Bezug auf bewegliche und unbewegliche Güter vornehmen, die für die Verwirklichung des Gegenstandes der Gesellschaft notwendig oder nützlich sind oder welche die Entwicklung der Gesellschaft fördern könnten.

Art. 5. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Titel II. Gesellschaftskapital, Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendvierhundertzweiundsechzig Euro (EUR 12.462,-), aufgeteilt in vierhundertzwei Anteile (402) von je einunddreißig Euro (EUR 31,-), welche integral gezeichnet und eingezahlt wurden.

Art. 7. Der alleinige Gesellschafter kann seine Anteile frei übertragen.

Im Falle von mehreren Gesellschaftern sind die Anteile zwischen ihnen ebenfalls frei übertragbar.

Die Übertragung von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der anderen Gesellschafter, welche drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Übertragung von Gesellschaftsanteilen muss durch notarielle Urkunde oder durch privatschriftlichen Vertrag belegt werden. Eine solche Übertragung wird, gemäß Artikel 1690 des luxemburgischen Zivilgesetzbuches erst dann gegenüber der Gesellschaft oder Dritten bindend, wenn sie der Gesellschaft gegenüber ordnungsgemäß angezeigt oder von dieser angenommen wurde.

Titel III. Verwaltung und Vertretung

Art. 8. Die Beschlüsse werden gemäß Artikel 200-2 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915, durch den alleinigen Gesellschafter gefasst.

Die Verträge zwischen der Gesellschaft und dem alleinigen Gesellschafter unterliegen ebenfalls den Bestimmungen dieses Artikels.

Wenn die Gesellschaft mehrere Gesellschafter begreift, so sind die Beschlüsse der Generalversammlung nur rechts-wirksam, wenn sie von den Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten, angenommen werden, es sei denn das Gesetz oder gegenwärtige Satzung würden anders bestimmen.

Jeder Gesellschafter hat so viele Stimmen, wie er Gesellschaftsanteile besitzt. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmäßig bei der Gesellschafterversammlung aufgrund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 9. Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Die jährliche Generalversammlung der Gesellschafter, die nur stattfinden muss, wenn die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) übersteigt, tritt in der Gemeinde des Gesellschaftssitzes an dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen und zwar am dritten Dienstag des Monats Juni jeden Jahres um 11.00 Uhr. Falls der vorbenannte Tag ein gesetzlicher oder tarifvertraglicher Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Arbeitstag statt.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt, ganz gleich wie viel Anteile er hat. Er kann so viele Stimmen abgeben, wie er Anteile hat. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmäßig bei der Gesellschafterversammlung aufgrund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief einberufen oder befragt und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen.

Beschlüsse betreffend eine Abänderung des vorliegenden Gesellschaftsvertrages sind mit der Zustimmung der Mehrheit der Gesellschafter zu fassen, die mindestens drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals vertreten.

Art. 10. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch den alleinigen Gesellschafter beziehungsweise durch die Gesellschafter, welche(r) die Befugnisse und die Dauer der Mandate des oder der Geschäftsführer festlegt.

Das Mandat des (der) Geschäftsführer wird entlohnt oder erfolgt unentgeltlich, auf Grund des gefassten Beschluss der (des) Gesellschafter(s) gemäß Artikel 191 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, sowie abgeändert.

Der (die) Geschäftsführer können wiedergewählt werden und können jederzeit, mit oder ohne Grund, durch einen Beschluss der (des) Gesellschafter(s) abberufen werden.

Der (die) Geschäftsführer können (kann) spezielle Befugnisse oder Vollmachten an Personen oder Ausschüsse, die von ihnen gewählt werden, übertragen oder diese mit bestimmten dauerhaften oder zeitlich begrenzten Funktionen versehen.

Die Gesellschaft wird Dritten gegenüber durch die alleinige Unterschrift des einzigen Geschäftsführers oder, wenn mehr als ein Geschäftsführer ernannt worden ist, durch die gemeinsame Unterschriften von zwei Geschäftsführern, gebunden.

Art. 11. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 12. Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt, gemäß den diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Ein Geschäftsbericht muss gleichzeitig abgegeben werden. Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung werden dem oder den Gesellschaftern zur Genehmigung vorgelegt. Diese äußern sich durch besondere Abstimmung über die Entlastung der Geschäftsführung.

Der alleinige Gesellschafter, beziehungsweise die Generalversammlung entscheidet über die Verwendung des Nettogewinns.

Art. 13. Beim Ableben des alleinigen Gesellschafter oder eines der Gesellschafter erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird durch oder mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

Titel IV. Auflösung und Liquidation

Art. 14. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von dem alleinigen Gesellschafter oder der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Der alleinige Gesellschafter beziehungsweise die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 15. Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

Neunter Beschluss

Die außerordentliche Generalversammlung beschließt Herrn Roger DAVID, Geschäftsführer, geboren am 16. Mai 1955 in Amel (Belgien), wohnhaft in B-4770 Amel, 52, Am Stein, als Geschäftsführer der Gesellschaft für eine unbestimmte Dauer zu ernennen.

Feststellung

Wie aus der Zwischenbilanz der Gesellschaft zum 31. Juli 2012, hervorgeht, belaufen sich die Nettoaktiva der Gesellschaft auf minus vierundvierzigtausendzweihundertachtundsiebzig Euro und fünfzig Cents (- 44.278,50).

Folglich ist das notwendige Kapital der Gesellschaft in Höhe von zwölftausendvierhundertzweiundsechzig Euro (EUR 12.462,-), bei der heutigen Umwandlung der Gesellschaft in eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, noch immer vollständig verfügbar.

Schätzung

Zu jeglichen Zwecken werden die Nettoaktiva der Gesellschaft auf einundzwanzigtausendundsieben Euro und fünfzig Cents (EUR 21.007,50) abgeschätzt.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die außerordentliche Generalversammlung um 20.15 Uhr für geschlossen.

Schätzung der Kosten

Die Kosten, Auslagen, Aufwendungen und Honorare jeglicher Art, welche der Gesellschaft auf Grund dieser Urkunde entstehen, werden auf eintausendsechshundert Euro (EUR 1.600.-) geschätzt.

Worüber Protokoll, aufgenommen zu Diekirch, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nachdem die Urkunde der dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannten erschienenen Personen vorgelesen worden ist, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar, unterzeichnet.

Gezeichnet: W. HEINDRICHS, C. RAMIER, K. HANSEN, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 04 octobre 2012. Relation: DIE/2012/11652. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé): THOLL.

Für gleichlautende Ausfertigung, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Memorial C.

Diekirch, den 17. Oktober 2012.

Référence de publication: 2012135928/260.

(120179364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2012.

Telipro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 156.219.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012135513/10.

(120178894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2012.

Kilderkin S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 168.973.

In the year two thousand twelve, on the eleventh of October.

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Resolution III Holdings S.à r.l., a corporation existing under Luxembourg law, established and having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 130 916),

Here represented by Annick Braquet, with professional address in L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents,

By virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as there above mentioned, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the actual sole shareholder of Kilderkin S.à r.l., société à responsabilité limitée, having its registered office in L-2163 Luxembourg, 40, Avenue Monterey, incorporated by deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on May 16, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1535 of June 16, 2012.

- that the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the subscribed capital by TWO HUNDRED THOUSAND EURO (200,000.- EUR) to bring it from its present amount of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12,500.-EUR) to TWO HUNDRED TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (212,500.- EUR) by the issuance of ONE THOUSAND SIX HUNDRED (1,600) additional shares with a par value of ONE HUNDRED AND TWENTY FIVE EURO (125.- EUR) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon, the sole shareholder, Resolution III Holdings S.à r.l., prenamed, represented as there abovementioned,

declares to subscribe to 1,600 new shares and to pay up them in cash so that the amount of TWO HUNDRED THOUSAND EURO (200,000.- EUR) is at the disposal of the company; proof of the payments has been given to the undersigned notary.

Second resolution

The sole shareholder decides to amend article 6 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

“The subscribed capital is set at TWO HUNDRED TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (212,500.- EUR) represented by ONE THOUSAND SEVEN HUNDRED (1,700) shares with a par value of ONE HUNDRED AND TWENTY FIVE EURO (125.- EUR) each.”

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately EUR 1,700.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, the said proxyholder signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le onze octobre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

RÉSOLUTION III HOLDINGS S.à r.l., ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 40, Avenue Monterey, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 130.916,

Ici représentée par Annick Braquet, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée “ne varietur” par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'il est le seul associé actuel de la société Kilderkin S.à r.l., société à responsabilité limitée, constituée suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 mai 2012, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1535 du 16 juin 2012.

- Qu'il a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital à concurrence d'un montant de DEUX CENT MILLE EUROS (200.000.- EUR) pour le porter de son montant actuel de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.EUR) à DEUX CENT DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (212.500.EUR) par la création de MILLE SIX CENTS (1.600) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (EUR 125.-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts existantes.

Souscription - Libération

Est alors intervenu aux présentes, l'associé unique, RÉSOLUTION III HOLDINGS S.à r.l., préqualifiée, représentée comme dit ci-avant,

qui déclare souscrire les MILLE SIX CENTS (1.600) parts sociales nouvelles et les libérer intégralement en espèces, de sorte que la somme de DEUX CENT MILLE EUROS (200.000.- EUR) a été mise à la disposition de la Société. Preuve de ces paiements a été donnée au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts comme suit:

"Le capital social de la société est fixé à DEUX CENT DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (212.500.- EUR) représenté par MILLE SEPT CENTS (1.700) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125.- EUR) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ EUR 1.700,-.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 octobre 2012. Relation: LAC/2012/48273. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2012.

Référence de publication: 2012135959/98.

(120179276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2012.

Terre Rouge S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 13, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 45.943.

Les statuts coordonnés de la société, rédigés en suite de l'assemblée générale du 04.10.2012, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012135514/10.

(120178254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2012.

Rudolf STEINER Fonds fir Waldorfpädagogik, Fondation.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 45, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg G 154.

Bilanz zum 31. August 2012

Bezeichnung	Debit	Credit
Gründungskapital		17.575,65 €
Ergebnisvortrag		10.090,79 €
Ergebnis des Geschäftsjahres		150,18 €
Eigenmittel		<u>27.816,62 €</u>
Konto CCP	338,88 €	
Konto BCEE	6,70 €	
Konto BCEE Sparkonto	5.359,16 €	
Konto BCEE Festgeld 3 Monate	5.529,60 €	
Konto BCEE Festgeld 12 Monate	17.159,78 €	
Rückstellung Zuwendung für Klassenfahrt		200,00 €
Kautionen aus Instrumentenverleih		450,00 €
Abgrenzung Zinsgutschrift zum 31.08.12	72,50 €	
	<u>28.466,62 €</u>	<u>28.466,62 €</u>

Einnahmen-/Ausgabenrechnung vom 01.09.2011 bis zum 31.08.2012

Bezeichnung	Debit	Credit
Spenden nicht zweckgebunden		0,00 €
Mieteinnahmen aus Instrumentenverleih		300,00 €
davon aus Vorjahr 0,00 €		
Zinserträge		404,28 €
Zuwendung Reisekosten WS Moldawien	500,00 €	
Gebühren Enregistrement Bilanz 2011	27,00 €	

Verwaltungskosten	17,30 €	
Bankkosten	9,80 €	
	554,10 €	704,28 €
Ergebnis des Geschäftsjahres	150,18 €	
	704,28 €	704,28 €

Ich habe die Bilanz zum 31. August 2012 des Rudolf Steiner-Fonds für Waldorfpädagogik stichprobenartig geprüft. Ich stelle fest, dass der Jahresabschluss in Einklang mit der Buchhaltung und den Belegen ist.

Luxemburg, den 23. September 2012.

FIDUCIAIRE CLAUDE UHRES ET CIE SA

conseils comptables et fiscaux

10 rue Jean Jacoby

L-1832 LUXEMBOURG

Unterschrift

Luxembourg, le 21 SEP 2012.

Référence de publication: 2012138855/44.

(120183487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2012.

Thames River Capital LLP, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 131.159.

Les comptes annuels de la société de droit étranger au 31/03/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012135515/10.

(120178209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2012.

Absolute Return Strategy Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 90.086.

Le conseil d'administration a pris note de la démission de M. Jacobus Johannes HUMAN en date du 30 septembre 2012.

Suite à cette démission, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

M. Steve GEORGALA

Maitland Advisory LLP,

Berkshire House

168-173 High Holborn

London WC1V 7AA

M. Peter George SIERADZKI

Bank Insinger de Beaufort NV

Herengracht 537

NL-1017 BV AMSTERDAM

M. Marcel ERNZER

RBC Dexia Investor Services S.A.

54, rue de Cessange

L-1320 CESSANGE

Pour ABSOLUTE RETURN STRATEGY SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2012135612/27.

(120178913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2012.

TTI Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6868 Wecker, 18, Duchscherstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 62.181.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2010 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012135519/9.

(120178948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2012.

Utia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 15.688.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2012.

Référence de publication: 2012135520/10.

(120178588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2012.

U.A.I. (Luxembourg) II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2A, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 105.894.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour U.A.I. (Luxembourg) II S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012135521/11.

(120178463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2012.

Eurofranchise S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 100.143.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de façon exceptionnelle le 26 septembre 2012

5^{ème} Résolution

L'Assemblée Générale décide de renouveler, à compter du 19 mai 2011, et pour une période de deux ans, le mandat d'Administrateur de Catégorie A et Président du Conseil d'Administration de Monsieur Silvano PEDRETTI, administrateur de sociétés, né le 14 juillet 1964 à Delle, résidant au 19 Pod cisarkou, Smichov, 15000 Prague (République Tchèque), d'Administrateur de Catégorie B de Monsieur Christophe BLONDEAU, employé privé, né le 28 février 1954 à Anvers (Belgique), résidant professionnellement au 163 Rue du Kiem, L-8030 Strassen et de Monsieur Romain THILLENS, Licencié en Sciences Economiques Appliquées, né le 30 octobre 1952 à Wiltz (Luxembourg), résidant professionnellement au 50 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle de l'an 2013.

L'Assemblée Générale décide de renouveler, à compter du 19 mai 2011 et pour une durée de deux ans, le mandat de Commissaire de la société H.R.T. REVISION S.A., ayant son nouveau siège social au 163 Rue du Kiem, L-8030 Strassen. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle de l'an 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Eurofranchise S.A.

HRT FIDALUX S.A.

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2012135798/24.

(120179179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2012.

U.A.I. (Luxembourg) IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2A, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 105.493.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour U.A.I. (Luxembourg) IV S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012135523/11.

(120178322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2012.

Ursula Von Siemens A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 128.098.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2012135526/10.

(120178269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2012.

Isomontage Isolation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2668 Luxembourg, 2-8, rue Julien Vesque.

R.C.S. Luxembourg B 143.046.

Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenant lieu d'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 16 octobre 2012

Les actionnaires de la société ISOMONTAGE ISOLATION S.A. réunis en Assemblée Générale Extraordinaire tenant lieu d'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 16 octobre 2012, ont décidé à l'unanimité, de prendre les résolutions suivantes :

L'Assemblée générale décide d'accepter la démission de:

- Monsieur Fernand MERTZIG, employé privé, demeurant à L-3564 Dudelange, 48, rue Schortgen de son poste d'administrateur et d'administrateur délégué avec effet au 15 octobre 2012.

D'autre part, l'Assemblée générale décide d'accepter la démission de:

- Madame Fernande MAGALHAES, employée privée, demeurant à F-54400 Cosnes et Romain, 57, rue d'Alsace de son poste d'administrateur avec effet au 15 octobre 2012.

Par conséquent, l'assemblée décide de nommer:

- Monsieur Jean-Paul FRANK, expert-comptable, né le 12/11/1969 à Luxembourg, demeurant à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt

- Madame Edmée BASTIAN, administrateur de société, née le 09/12/1956 à Grevenmacher demeurant à L-6795 Grevenmacher, 25, rue Wecker

au poste d'administrateur pour une durée d'un an c'est-à-dire jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013

Le conseil d'administration est donc dorénavant composé de manière suivante:

- Monsieur Jean-Paul FRANK, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt

- Madame Edmée BASTIAN, administrateur de société, demeurant à L-6795 Grevenmacher, 25, rue Wecker

- Monsieur Jean-Claude WAUTERS, administrateur de société, demeurant à L-6795 Grevenmacher, 25, rue Wecker,
Président du conseil d'administration

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 16 octobre 2012.

Référence de publication: 2012135921/33.

(120179472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2012.

Valico SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 62.314.

IN THE YEAR TWO THOUSAND AND TWELVE,

ON THE NINTH DAY OF OCTOBER.

Before Us, Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the Luxembourg société anonyme "Valico SA", having its registered office in L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, R.C.S. Luxembourg number B 62.314, incorporated by a deed of Maître Reginald NEUMAN, then notary residing in Luxembourg, on the 18th of December 1997, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 211 on the 3rd of April 1998.

The extraordinary general meeting is opened at 4.30 pm by Mr. Eric LECLERC, employee, residing professionally at Howald, acting as chairman.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr. Christophe JASICA, employee, residing professionally at Howald.

The meeting elects as scrutineer Mrs. Vanessa TIMMERMANS, employee, residing professionally at Howald.

The bureau of the meeting having thus been constituted the Chairman declares and requests the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

1. Deletion of the face value of the shares.

2. Conversion of the present capital of EUR 297,472.23 divided into 10.000 shares into a capital of SEK 2,660,039.61, divided into 10.000 shares without par value, at the conversion rate of 1 SEK = EUR 0.11183, with retroactive effect at January 1st, 2012.

3. Amendment of the first paragraph of article 5 of the bylaws, which henceforth will read as follows:

Art. 5. Paragraph 1. "The subscribed capital of the company is fixed at TWO MILLION SIX HUNDRED SIXTY THOUSAND THIRTY-NINE POINT SIXTY-ONE SWEDISH KRONA (SEK 2,660,039.61) divided into TEN THOUSAND (10.000) shares without par value."

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders, and the number of shares owned by the shareholders are shown on an attendance-list which, signed by the shareholders or their proxies and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

III) It appears from the attendance-list that all the shares are present or represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

After deliberation, the meeting adopts, each time unanimously, the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to delete the face value of the shares.

Second resolution

The general meeting resolves to convert the present capital of EUR 297,472.23 divided into 10.000 shares into a capital of SEK 2,660,039.61, divided into 10.000 shares without par value, at the conversion rate of 1 SEK = EUR 0.11183, with retroactive effect at January 1st, 2012.

Third resolution

As a result of the above taken resolutions, the general meeting resolves to amend the first paragraph of article 5 of the bylaws, which henceforth will read as follows:

Art. 5. Paragraph 1. "The subscribed capital of the company is fixed at TWO MILLION SIX HUNDRED SIXTY THOUSAND THIRTY-NINE POINT SIXTY-ONE SWEDISH KRONA (SEK 2,660,039.61) divided into TEN THOUSAND (10.000) shares without par value."

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

The undersigned notary, who knows English, states herewith that, on request of the above persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same persons and in case of any difference between the English and the French text, the English text will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Howald on the day before mentioned.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with Us the notary the original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'AN DEUX MILLE DOUZE,
LE NEUVIÈME JOUR DU MOIS D'OCTOBRE.

Par-devant Nous, Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme luxembourgeoise "Valico SA", ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, R.C.S. Luxembourg numéro B 62.314, constituée suivant acte reçu par Maître Reginald NEUMAN, alors notaire de résidence à Luxembourg en date du 18 décembre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 211 du 03 avril 1998.

La séance est ouverte à 16.30 heures, sous la présidence de Monsieur Eric LECLERC, employé, demeurant professionnellement à Howald.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Christophe JASICA, employé, demeurant professionnellement à Howald.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Madame Vanessa TIMMERMANS, employée, demeurant professionnellement à Howald.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Suppression de la valeur nominale.

2. Conversion du capital actuel de EUR 297.472,23 représenté par 10.000 actions sans désignation de valeur nominale en un capital de SEK 2.660.039,61, représenté par 10.000 actions sans désignation de valeur nominale, au taux de change de 1 SEK = EUR 0,11183, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2012.

3. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 5 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

Art. 5. Premier paragraphe. "Le capital souscrit est fixé à DEUX MILLIONS SIX CENT SOIXANTE MILLE ET TRENTE-NEUF VIRGULE SOIXANTE ET UNE COURONNES SUÉDOISES (SEK 2.660.039,61), représenté par DIX MILLE (10.000) actions sans désignation de valeur nominale."

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumise à l'enregistrement en même temps.

Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentaire, resteront également annexées au présent acte.

III) Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée qui est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée générale prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de supprimer la valeur nominale des actions.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de convertir le capital actuel de EUR 297.472,23 représenté par 10.000 actions sans désignation de valeur nominale en un capital de SEK 2.660.039,61, représenté par 10.000 actions sans désignation de valeur nominale, au taux de change de 1 SEK = 0,11183, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2012.

Troisième résolution

A la suite des résolutions prises ci-avant, l'assemblée générale extraordinaire décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

Art. 5. Premier paragraphe. "Le capital souscrit est fixé à DEUX MILLIONS SIX CENT SOIXANTE MILLE ET TRENTE-NEUF VIRGULE SOIXANTE ET UNE COURONNES SUÉDOISES (SEK 2.660.039,61), représenté par DIX MILLE (10.000) actions sans désignation de valeur nominale."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants le présent acte a été rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Howald, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. LECLERC, C. JASICA, V. TIMMERMANS, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 11 octobre 2012. Relation: RED/2012/1346. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 16 octobre 2012.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2012135528/115.

(120178118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2012.

Whirlpool Luxembourg Ventures S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 800.000,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 149.177.

—
EXTRAIT

L'associé unique de la Société a accepté, en date du 9 octobre 2012, la démission de Mme. Margaret McLeod et de M. Matthew Nochowitz de leur poste de gérant de catégorie A de la Société ainsi que la démission de Mme. Cornélia Mettlen et M. Romain Thülens de leur poste de gérant de catégorie B de la Société avec effet au 9 octobre 2012.

Par résolution de l'associé unique de la Société prise en date du 9 octobre 2012, il a été décidé de nommer pour une durée indéterminée et avec effet au 9 octobre 2012:

- M. Marc Zaal, né à Leiden, Pays-Bas, le 7 novembre 1966, résidant au 19, Via Aldesago, 6974 Aldesago, Lugano, Suisse, en tant que gérant de catégorie A de la Société;

- M. Lars Peter Davidsson, né à Annedal, Suède, le 1^{er} mai 1961, résidant à Dufourstrasse 38, 8702 Zollikon, Suisse, en tant que nouveau gérant de catégorie A de la Société;

- Mme. Irene Frances Bellew-Lenarduzzi, née à Liverpool, Royaume-Uni, le 26 septembre 1952, résidant à Viale Guido Borghi 27, I-21025 Comerio, Italie, en tant que nouvelle gérante de catégorie A de la Société;

- M. Tony Andrew Whiteman, né à Hamilton, Nouvelle-Zélande, le 24 mai 1969, résidant au 14, rue Jean Mercatoris, L-7237 Helmsange, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que nouveau gérant de catégorie B de la Société;

- M. Michael Lange, né à Scheeßel, Allemagne, le 28 juin 1964, résidant au 16, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que nouveau gérant de catégorie B de la Société; et

- M. Iain Macleod, né à Glasgow, Royaume-Uni, le 8 août 1955, résidant au 59, Cité Millewee, L-8064 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que nouveau gérant de catégorie B de la Société.

Il en résulte que le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

- Mme. Irene Frances Bellew-Lenarduzzi, gérante de catégorie A;

- M. Marc Zaal, gérant de catégorie A;

- M. Lars Peter Davidsson, gérant de catégorie A;

- M. Tony Andrew Whiteman, gérant de catégorie B;

- M. Michael Lange, gérant de catégorie B; et

- M. Iain Macleod, gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2012135606/37.

(120178603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2012.

Valico SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 62.314.

—
Les statuts coordonnés au 09/10/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 17/10/2012.

M^e Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2012135529/12.

(120178360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2012.

ValueInvest Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 36, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 62.793.

Les comptes annuels au 31 DEC 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2012.

Référence de publication: 2012135530/10.

(120178784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2012.

VALain SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9535 Weidingen, 27, rue Knupp.

R.C.S. Luxembourg B 92.173.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012135532/10.

(120178811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2012.

Eden 2 & Cie S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Capital social: GBP 11.321.058,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 137.778.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du conseil de gérance de la Société en date du 19 juin 2012, que le siège social de la Société a été transféré au 1-3, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg avec effet le 1^{er} octobre 2012.

Il en résulte également que le gérant de la Société, Eden 2 S.à r.l., a transféré son siège social au 1-3, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg avec effet au 1^{er} octobre 2012.

Il en résulte également que les personnes suivantes chargées du contrôle des comptes de la Société résident professionnellement au 1-3, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg avec effet au 1^{er} octobre 2012:

- Valérie Emond;
- Geoffrey Limpach;
- Alberto Morandini

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2012135587/22.

(120178793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2012.

Cidra S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 5.846.975,00.**Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 119.205.—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du conseil de gérance de la Société en date du 31 mai 2012, que le siège social de la Société a été transféré au 1-3, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg avec effet au 1^{er} octobre 2012.

Il en résulte également que le gérant de classe B de la Société, Monsieur Geoffrey Henry, réside professionnellement au 1-3, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg avec effet au 1^{er} octobre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2012135583/17.

(120178782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2012.

Valdabbio S.A., Société Anonyme.Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 151.936.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VALDABBIO S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012135533/12.

(120178545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2012.

V.A. SARL, Valérie Alberti SARL, Société à responsabilité limitée.Siège social: L-2153 Luxembourg, 20, rue Antoine Meyer.
R.C.S. Luxembourg B 51.378.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012135534/9.

(120178430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2012.

Vims International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 101.721.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 15 juillet 2010, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le Juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société suivante:

VIMS INTERNATIONAL S.à r.l.

ayant eu son siège social à L-1710 Luxembourg, 1 rue Paul Henkes.

Ledit jugement précise que les frais sont à charge du Trésor.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M^e Faruk DURUSU

Le liquidateur

Référence de publication: 2012135536/16.

(120177780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2012.
